



**ARCONIC**



# Code de conduite

DIRIGER AVEC INTÉGRITÉ



# Table des matières

<b>Notre vision, notre mission, notre objectif et nos valeurs</b> .....	<b>1</b>	<b>Mériter la fidélité des clients et atteindre l'excellence opérationnelle</b> .....	<b>20</b>
<b>Message de Chris Ayers</b> .....	<b>2</b>	Faire concurrence de manière équitable .....	21
<b>Agir avec intégrité</b> .....	<b>3</b>	Créer des partenariats solides .....	22
À propos de notre Code de conduite .....	4	Se conformer aux exigences des marchés publics .....	23
Nos responsabilités .....	5	Prévenir les pots-de-vin et la corruption .....	23
Montrer l'exemple .....	5	Se conformer aux lois commerciales mondiales .....	25
Prendre la parole et demander conseil .....	6	Mettre l'accent sur la qualité .....	26
Soutenir les signalements relatifs à l'intégrité .....	7	<b>Protéger notre avenir</b> .....	<b>27</b>
Responsabilité pour les violations .....	7	Assurer la sécurité et le bien-être de tous .....	28
Éviter les délits d'initiés .....	7	Promouvoir notre engagement envers l'environnement et le développement durable .....	29
<b>Nous développer ensemble</b> .....	<b>8</b>	Respecter et protéger les droits humains .....	30
Favoriser l'inclusion et la diversité .....	9	Contribuer à nos communautés .....	31
Traiter tout le monde avec respect et dignité .....	10	Participer de manière responsable au processus politique .....	32
<b>Créer de la valeur</b> .....	<b>11</b>	<b>Ressources de la société</b> .....	<b>33</b>
Tenir à jour des registres commerciaux exacts .....	12		
Coopérer avec les audits et les enquêtes .....	13		
Protéger les ressources de la société .....	14		
Faire preuve de responsabilité avec les actifs d'Arconic .....	14		
Protéger nos informations confidentielles et notre propriété intellectuelle .....	14		
Respecter la confidentialité des données .....	16		
Communiquer de manière responsable .....	17		
Communiquer avec le public .....	17		
Utiliser les réseaux sociaux de manière responsable .....	17		
Éviter les conflits d'intérêts .....	18		
Échanger cadeaux et marques de courtoisie de manière responsable .....	19		



## CODE DE CONDUITE

### Notre vision, notre mission et notre objectif



## VISION

Où nous voulons être dans le futur.

**Fournir les solutions en aluminium les plus durables tout au long de notre chaîne de valeur.**



## MISSION

Ce que nous faisons pour réaliser la vision.

**Ensemble, nous développons des produits en aluminium et des technologies d'avant-garde qui font progresser le monde.**



## OBJECTIF

La raison de notre présence.

**Nous créons des solutions durables pour un monde meilleur.**

### Nos valeurs

Chez Arconic, nous :



#### AGISSONS AVEC INTÉGRITÉ.

Nous dirigeons avec respect, honnêteté, transparence et responsabilité.



#### PROTÉGEONS NOTRE AVENIR.

Nous protégeons et améliorons la santé et la sécurité de nos employés, communautés et environnement.



#### NOUS DÉVELOPPONS ENSEMBLE.

Nous cultivons une culture empreinte d'inclusion et de diversité, qui préconise l'égalité.



#### MÉRITONS LA FIDÉLITÉ DES CLIENTS.

Nous développons des partenariats avec nos clients en leur proposant les meilleurs produits et services du marché.



#### ATTEIGNONS L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE.

Nous recherchons l'amélioration continue par l'innovation, l'agilité, la collaboration et le développement de nos employés



#### CRÉONS DE LA VALEUR.

Nous atteignons le succès en créant et en développant de la valeur pour nos parties prenantes.



# Un message de notre PDG

Cher(e)s collègues,

*Agir avec intégrité* est la toute première des valeurs de notre société, et ce à juste titre. Lorsque nous dirigeons avec respect, honnêteté, transparence et responsabilité, chacune de nos actions commence par le bon choix.

Souvent, la bonne stratégie à suivre est claire. Si tel n'est pas le cas, notre Code de conduite peut vous guider. Il explique également la responsabilité que nous avons de prendre la parole si nous voyons quelque chose qui ne va pas. Lorsque nous appliquons nos valeurs et les principes énoncés dans le présent Code de conduite à notre travail quotidien, nous développons la confiance avec nos collègues, partenaires commerciaux et communautés.

Il ne s'agit pas seulement de se conformer aux lois qui régissent nos activités, mais aussi de prendre les mesures appropriées si quelque chose doit être corrigé. Chez Arconic, nous pouvons tous être fiers de notre héritage impressionnant d'entreprise citoyenne et responsable, et nous devons continuer à construire sur cette base en agissant toujours avec intégrité et respect.

Où que nous travaillions et quelles que soient nos responsabilités professionnelles, il est primordial que nous comprenions tous clairement notre Code de conduite et que nous y adhérierions. Si vous êtes confronté à un dilemme éthique, faites part de vos préoccupations à votre responsable, aux ressources humaines, à un membre de l'équipe juridique ou à la Ligne d'intégrité.

En travaillant ensemble pour adopter nos valeurs et respecter notre Code de conduite, nous prenons les bonnes décisions qui profitent à toutes nos parties prenantes sur le long terme.

Nous vous remercions de votre engagement continu à travailler en toute sécurité et avec intégrité, à tout moment.

Chris Ayers





## AGIR AVEC INTÉGRITÉ

Nous agissons avec respect, honnêteté,  
transparence et responsabilité.

- À propos de notre Code de conduite
- Nos responsabilités
- Montrer l'exemple
- Prendre la parole et demander conseil
- Soutenir les signalements relatifs à l'intégrité
- Responsabilité pour les violations
- Éviter les délits d'initiés



**ARCONIC**

## À propos de notre Code de conduite

Le Code de conduite d'Arconic (notre « Code ») décrit les principes et normes qui soutiennent nos valeurs communes - Agir avec intégrité, Protéger notre avenir, Nous développer ensemble, Mériter la fidélité des clients, Atteindre l'excellence opérationnelle et Créer de la valeur (nos « valeurs »).

Ensemble, nos valeurs et notre Code servent de guide pour les comportements que nous attendons de nous-mêmes afin de mener nos activités de manière responsable et intègre. Notre Code nous aide à résoudre les dilemmes éthiques auxquels nous pouvons être confrontés lorsque le bon choix n'est pas clair et nous fournit des ressources si notre Code ne traite pas d'une situation particulière.

Notre Code s'applique à tous les employés, dirigeants et administrateurs d'Arconic Corporation et à toutes nos sociétés affiliées (collectivement, la « société » ou « Arconic »), sans exception

et sans égard à l'ancienneté, la durée au poste, le type de poste ou le site. Nous attendons également de tous ceux qui travaillent au nom d'Arconic, y compris les consultants, les fournisseurs et les partenaires commerciaux, qu'ils adhèrent à nos valeurs, aux principes énoncés dans notre Code et à toutes les lois applicables.

Nous sommes tous responsables d'incarner nos valeurs et de respecter notre Code et les lois applicables, où que nous soyons dans le monde. Nous ne devons jamais compromettre nos valeurs communes et les principes énoncés dans notre Code, même si cela peut entraîner une diminution des bénéfices ou entraîner des pertes commerciales.

Nous avons une obligation éthique et légale de nous conformer à toutes les lois applicables. Si nous rencontrons des conflits entre notre Code, nos politiques et les lois applicables - ou si une unité fonctionnelle ou un site établissait des directives plus strictes - nous suivrons la norme la plus stricte, sauf si la loi locale l'interdit. Si les coutumes ou pratiques locales entrent en conflit avec notre Code, notre Code doit être respecté.



## Nos responsabilités

Chaque jour, chacun de nous a la responsabilité et l'opportunité de maintenir la réputation d'Arconic en agissant d'une manière cohérente avec nos valeurs et en façonnant notre culture en promouvant un environnement inclusif empreint de respect, d'honnêteté, de transparence et de responsabilisation.

Nous sommes tous les ambassadeurs de nos valeurs, quel que soit le titre de notre poste. Nous donnons l'exemple aux autres en :

- Nous engageant envers nos valeurs et en nous conduisant de manière honnête et éthique.
- Comprenant et respectant notre Code, nos politiques et les lois applicables.
- Favorisant un environnement de travail juste, respectueux et inclusif qui encourage les autres à poser des questions et à faire part de leurs préoccupations.
- Nous assurant que nous terminons notre formation et notre certification annuelle à notre Code si nous sommes un salarié.
- Demandant conseil aux ressources de la Société indiquées à la fin du Code.
- Prenant la parole et signalant rapidement les violations présumées de notre Code, de nos politiques ou des lois applicables aux ressources de la Société ou via notre ligne d'intégrité.
- Coopérant avec les enquêtes de la société.
- Soutenant ceux qui font un signalement de bonne foi ou qui coopèrent à une enquête de la société.

Bien que le Code ne nous dise pas exactement quoi faire dans chaque situation, il sert de guide pour nous aider à prendre de bonnes décisions et à naviguer dans des situations où la réponse n'est pas toujours claire.

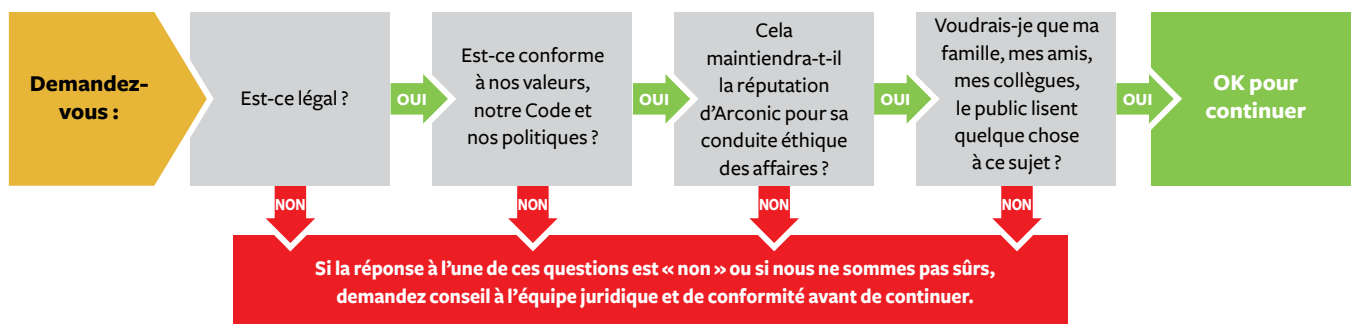
## Montrer l'exemple.

Quel que soit notre poste au sein d'Arconic, nous devons tous nous efforcer d'être un leader. Les leaders ont la responsabilité de faire preuve d'un leadership éthique, notamment de bâtir et de défendre notre culture d'intégrité et de renforcer l'importance de la prise de parole.

En tant que leaders, nous avons également des responsabilités supplémentaires en ce qui concerne la création d'un environnement dans lequel les employés incarnent nos valeurs, comprennent leurs responsabilités et se sentent à l'aise pour prendre la parole sans crainte de représailles. Cela comprend :

- Donner le ton et agir comme un modèle éthique pour nos équipes, en cohérence avec nos valeurs et notre Code.
- Favoriser un environnement de travail juste, respectueux et inclusif qui encourage les autres à poser des questions et à faire part de leurs préoccupations.
- Communiquer activement à nos équipes l'importance d'incarner nos valeurs et de discuter des implications éthiques et juridiques de nos décisions commerciales.
- Assurer la responsabilisation chez tous les employés.
- Répondre en temps opportun et de manière appropriée aux membres de l'équipe qui demandent conseil ou soulèvent des préoccupations, en nous assurant qu'ils se sentent en sécurité et à l'aise pour le faire.
- Encourager nos équipes à soutenir les initiatives du Service juridique et conformité, y compris la formation des employés.
- Prouver notre soutien à notre processus d'enquête et ne jamais participer à des représailles ni les tolérer.

En outre, on attend des leaders qu'ils signalent rapidement toutes les violations présumées de nos valeurs, de notre Code ou de la loi applicable à l'équipe juridique et de conformité. Si vous vous posez une question ou si vous ne savez pas si vous pouvez ou devez résoudre le problème par vous-mêmes, contactez l'équipe juridique et conformité pour obtenir des conseils.



## Prendre la parole et demander conseil

Nous sommes responsable de notre culture d'intégrité et sommes tenus de nous exprimer, de demander conseil et de signaler tout comportement contraire à nos valeurs ou qui porte atteinte à notre culture d'intégrité.

Nous sommes tenus de signaler toute situation dont nous pensons de toute bonne foi qu'elle est potentiellement illégale, contraire à l'éthique ou en violation de notre Code, des politiques de la société ou des lois en vigueur, sauf si la loi locale l'interdit. Tout leader ou professionnel des ressources humaines qui prend connaissance ou reçoit un signalement d'inconduite potentielle doit en informer l'Équipe juridique et de conformité dans les 24 heures suivant la réception du signalement ou le moment où il ou elle a pris conscience de l'inconduite.

Vous n'avez pas besoin d'être certain que quelque chose ne va pas ou d'avoir tous les détails pour soulever une préoccupation. Vous devez signaler une préoccupation de « bonne foi », ce qui signifie que vous pensez raisonnablement qu'une violation peut s'être produite, et vous devez faire preuve de respect et de sincérité lorsque vous la signalez.

Si nous avons une question ou une préoccupation, nous pouvons contacter l'une des ressources suivantes :

- Notre supérieur hiérarchique ou chef d'équipe
- Un autre superviseur (de tout niveau)
- Notre responsable des ressources humaines
- Direction de l'entreprise et de l'unité commerciale
- L'équipe juridique et de conformité

Arconic Corporation  
À l'attention de : Directeur juridique  
201 Isabella Street, Suite 400  
Pittsburgh, Pennsylvanie 15212

En plus des ressources indiquées ci-dessus, nous pouvons contacter la Ligne d'intégrité d'Arconic. La Ligne d'intégrité est une ligne d'assistance téléphonique gratuite disponible 24h/24 et accessible à tous les employés et tiers partout dans le monde pour signaler les violations présumées de notre Code.

**Web :** [www.ArconicEthicsandCompliance.com](http://www.ArconicEthicsandCompliance.com)

**Téléphone :** Voir la section Ressources ou [www.ArconicEthicsandCompliance.com](http://www.ArconicEthicsandCompliance.com) pour la liste des numéros de téléphone par pays

**Courrier :** Service d'éthique et de conformité d'Arconic  
201 Isabella Street  
Pittsburgh, PA 15212  
États-Unis d'Amérique

**E-mail :** [ArconicEthicsandCompliance@arconic.com](mailto:ArconicEthicsandCompliance@arconic.com)

Nous traitons tous les signalements avec sérieux et rapidité. Nous respectons la confidentialité de tous les signalements et aucune information n'est jamais divulguée, sauf si nécessaire pour mener une enquête complète et équitable ou si c'est requis par la loi en vigueur. Lorsque la loi l'autorise, les personnes à l'origine du signalement peuvent choisir de rester anonymes. Bien que personne ne soit empêché de signaler les violations potentielles de la loi aux autorités gouvernementales compétentes, nous encourageons les employés à faire part de leurs préoccupations à la société afin que nous puissions résoudre les problèmes rapidement et renforcer ainsi notre entreprise.

### Ressource clé

- Politique de signalements relatifs à l'intégrité et de lutte contre les représailles





## Soutenir les signalements relatifs à l'intégrité

Arconic s'engage à respecter notre culture d'intégrité, encourage chacun d'entre nous à s'exprimer et ne tolère aucune représailles contre quiconque qui, de bonne foi, signale un comportement qu'il ou elle estime raisonnablement illégal, contraire à l'éthique ou en violation de notre Code ou des politiques de la société. Nous sommes protégés contre les représailles, que le signalement donne lieu à une prise de mesures correctives ou non. Toute mesure de représailles présumée doit être signalée aux ressources de la société, par l'intermédiaire de la Ligne d'intégrité ou d'autres méthodes requises par la loi locale. Les représailles vont à l'encontre de nos valeurs et ne seront pas tolérées. Toute personne qui se livre à des représailles fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Les représailles désignent toute action défavorable en matière d'emploi contre un employé pour avoir soumis un signalement, participé à une enquête ou s'être opposé autrement à une conduite que l'individu croyait raisonnablement illégale, contraire à l'éthique ou en violation de notre Code ou de la politique de la société. Les représailles peuvent également inclure toute action défavorable à l'égard des non-employés en vertu des lois locales.

Les représailles sont particulièrement préjudiciables car elles peuvent avoir pour effet de faire taire non seulement la personne signalant l'inconduite, mais également d'autres employés qui ne se sentent plus à l'aise pour signaler un comportement inapproprié. Cet « effet dissuasif » interfère avec notre capacité à prendre conscience des préoccupations et à y répondre en temps opportun.

### Ressource clé

- [Politique de signalements relatifs à l'intégrité et de lutte contre les représailles](#)

## Responsabilité pour les violations

Arconic doit garantir une action rapide et cohérente contre les violations de notre Code. Les violations de notre Code, des politiques de la société ou des lois applicables ont de graves conséquences pour la société et les personnes concernées. Le non-respect du Code, des politiques de la société ou des lois applicables peut entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement tel qu'autorisé par la législation locale, ainsi qu'une éventuelle responsabilité civile et pénale.



Notre Code ne crée pas de contrat, de garantie d'emploi ou ne confère aucun droit d'emploi spécifique pour une quelconque période de temps. Nous nous réservons le droit de modifier ou de compléter notre Code et les autres politiques de la société sans préavis.

## Éviter les délits d'initiés

Grâce à notre travail, nous pouvons prendre connaissance d'informations importantes sur notre société ou d'autres sociétés, y compris nos fournisseurs ou clients, avant que les informations ne soient partagées avec le public.

Le délit d'initié est à la fois injuste pour l'investisseur public et illégal. Les sanctions pour violation des lois sur les délits d'initiés sont sévères. En cas de doute, n'échangez pas et contactez l'équipe juridique et de conformité pour obtenir des conseils.

### Ressource clé

- [Politique relative au délit d'initié](#)



## NOUS DÉVELOPPER ENSEMBLE

Nous cultivons une culture empreinte d'inclusion et de diversité, qui préconise l'égalité.

- Favoriser l'inclusion et la diversité
- Traiter tout le monde avec respect et dignité

## Favoriser l'inclusion et la diversité

Nous pensons également que la diversité dans tous les domaines, y compris le contexte culturel, l'expérience et la pensée, est essentielle pour renforcer notre société. Nous jouons tous un rôle important pour cultiver un environnement de travail inclusif où chacun se sent estimé et respecté pour qui il est et pour ses contributions.

### Favoriser l'inclusion et la diversité signifie que nous :

- Cultivons une culture de confiance et de respect.
- Nous donnons les moyens de contribuer pleinement et de solliciter les commentaires de tous les membres de l'équipe.
- Soutenons l'apprentissage de nouvelles cultures et processus de pensée.
- Reconnaissons les capacités et expériences diverses de tout un chacun.
- Interdisons la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, l'origine nationale, le statut d'immigration, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité/expression de genre, le statut d'ancien combattant, les informations génétiques, le sexe ou l'âge (dans les limites statutaires).
- Offrons des opportunités d'emploi égales à tous les candidats et employés qualifiés, conformément aux besoins de notre entreprise.
- Examinons nos préjugés inconscients et prenons des mesures pour créer une culture favorisant l'inclusion qui fait en sorte que chaque employé se sente le bienvenu.

### Une main-d'œuvre inclusive et diversifiée :

- Facilite les équipes collaboratives, coopératives et de confiance.
- Encourage l'ouverture, afin que chacun se sente habilité à participer et à contribuer de manière authentique.
- Comprend une variété de genres, âges, races, origines ethniques, origines nationales, religions, orientations sexuelles, antécédents, apparences, capacités, lieux et perspectives.
- Soutient les employés et les candidats handicapés en offrant des aménagements raisonnables.
- Considère activement et avec un esprit ouvert différents points de vue pour trouver des solutions.

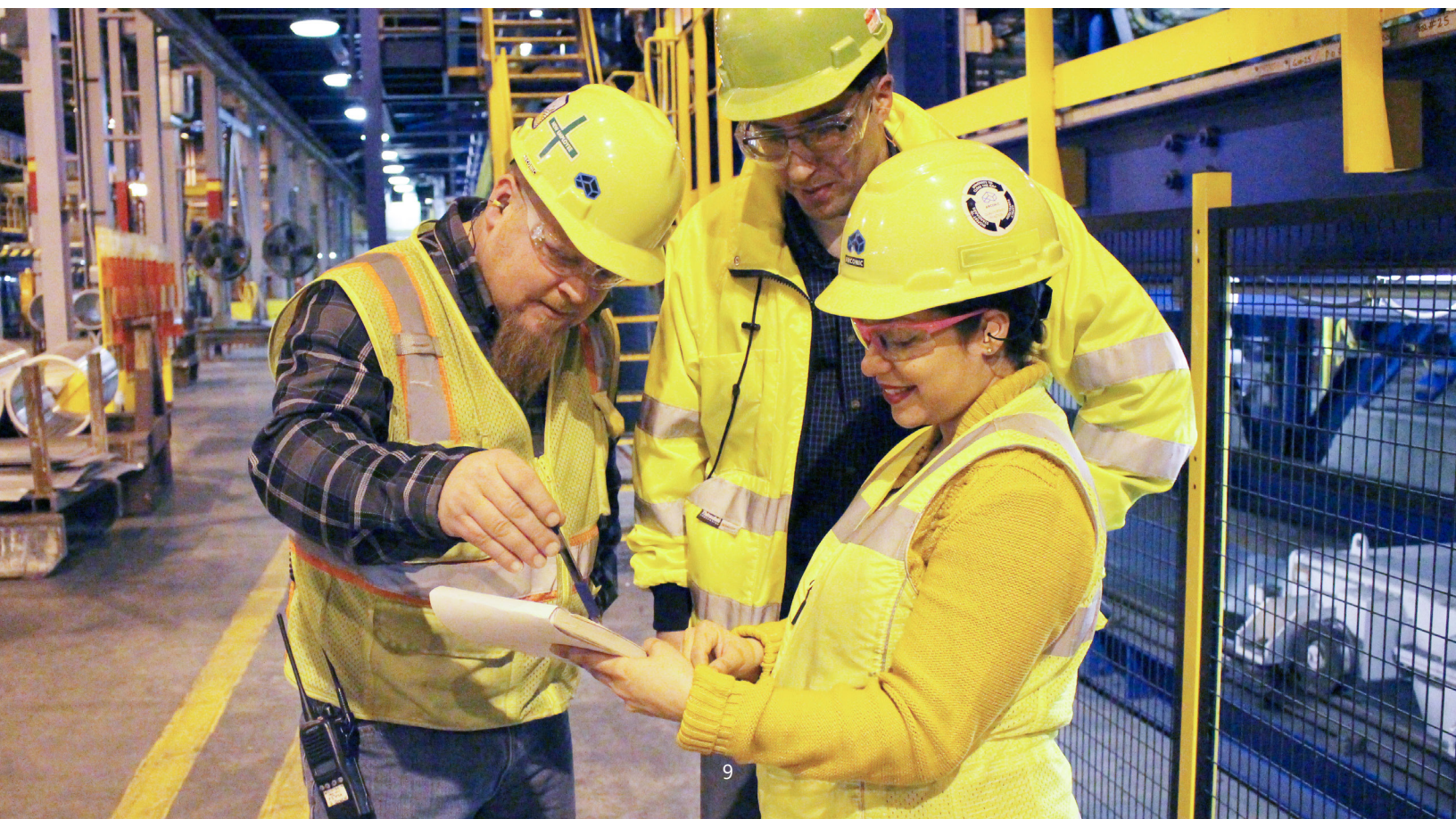
### Ressources clés

- [Politique sur les droits humains](#)
- [Conformité à la déclaration des lois et règlements sur l'égalité des chances en matière d'emploi et l'action positive](#)



# GROW TOGETHER

ARCONIC DIVERSITY, EQUITY & INCLUSION



## Traiter tout le monde avec respect et dignité

Nous nous engageons à préserver un milieu de travail sûr et respectueux et à ne tolérer aucune discrimination, intimidation, harcèlement ou représailles, sous quelque forme que ce soit.

Le harcèlement est toute forme d'inconduite, verbale, physique ou visuelle, envers une autre personne qui crée un environnement de travail offensant, hostile ou intimidant, qui ne respecte pas la dignité et la valeur de chaque employé. Exemples :

- Taquiner un(e) collègue sur son sexe, sa race, sa couleur, son âge, sa religion, son origine nationale, son handicap, son orientation sexuelle, son identité/expression de genre, son statut d'ancien combattant ou ses informations génétiques.
- Employer des insultes ou des propos racistes ; se moquer ou imiter la culture de l'autre, l'accent, l'apparence, ou les coutumes.
- Menacer, intimider, ou se livrer à des actes hostiles ou offensifs qui se concentrent sur toute caractéristique protégée par la loi, y compris des blagues ou des farces, des obscénités, des jurons, de la vulgarité ou un abus verbal.
- Toucher une personne de manière importune, faire des avances sexuelles ou humilier délibérément quelqu'un.
- Afficher ou faire circuler sur le lieu de travail du matériel écrit ou graphique qui dénigre ou fait preuve d'hostilité ou d'aversion envers une personne ou un groupe en raison d'une caractéristique protégée par la loi.
- Partager des opinions non sollicitées sur l'orientation sexuelle ou l'identité/l'expression de genre d'une personne.

Si nous rencontrons ou voyons un comportement inapproprié ou harcelant, nous nous engageons à faire part de nos préoccupations et savons que nous pouvons le faire sans crainte de représailles.

### Le harcèlement peut survenir dans :

- Toutes les formes de communication, y compris en personne, par voie électronique, via des outils de collaboration en ligne et sur les réseaux sociaux.
- Tout lieu où nous travaillons, y compris les situations hors site liées au travail, telles que les réunions de la société et les voyages d'affaires.
- Les activités non liées au travail pouvant être rapportées à l'employeur, telles que les plateformes de réseaux sociaux qui identifient une personne comme employé d'Arconic ou les endroits où cette relation d'emploi peut être établie.

**Q** Marco aime raconter des blagues grossières au travail, généralement sur le sexe ou l'orientation sexuelle, et a fait des commentaires sur le corps des femmes à ses collègues. Souvent, ces commentaires sont entendus par d'autres dans le bureau, mais il fait rarement ces blagues ou commentaires directement aux femmes. Parker trouve ses blagues offensantes et a demandé à plusieurs reprises à Marco d'arrêter de faire de telles blagues, mais Marco continue de raconter des blagues offensantes. Que devrait faire Parker, le cas échéant ?

**R** La conduite de Marco est inappropriée et irrespectueuse et pourrait atteindre un niveau qui crée un environnement de travail hostile pour ceux qui l'entourent, même s'ils ne sont pas directement visés par les blagues de Marco. Parker doit signaler la conduite de Marco à un responsable, un responsable des ressources humaines, l'équipe juridique et de conformité ou encore à la Ligne d'intégrité. Si la conduite est signalée à un responsable, le responsable a la responsabilité de prendre des mesures pour s'assurer que le problème remonte correctement dans la hiérarchie.

### Ressources clés

- [Politique anti-harcèlement](#)





## CRÉER DE LA VALEUR

Nous atteignons le succès en créant et en développant de la valeur pour nos parties prenantes.

- Tenir à jour des registres commerciaux exacts
- Coopérer avec les audits et les enquêtes
- Protéger les ressources de la société
  - Faire preuve de responsabilisation vis-à-vis des actifs d'Arconic
- Protéger nos informations confidentielles et propriété intellectuelle
- Respecter la confidentialité des données
- Communiquer de manière responsable
  - Communiquer avec le public
  - Utiliser les réseaux sociaux de manière responsable
- Éviter les conflits d'intérêts
- Échanger des cadeaux et marques de courtoisie de manière responsable



**ARCONIC**

## Tenir à jour des registres commerciaux exacts

Des registres commerciaux exacts et fiables sont essentiels à notre entreprise, car ils nous permettent de prendre de bonnes décisions commerciales, de produire des informations justes et complètes et de nous conformer aux lois applicables. Nous avons tous la responsabilité de nous assurer que les registres commerciaux que nous créons chaque jour, tels que les contrats de vente, les accords d'achat, les registres de paie, les fiches de présence, les notes de frais, les courriels et les données comptables et financières, sont complets, exacts et fiables.

En conservant des registres précis, nous créons de la valeur en protégeant la réputation d'Arconic, en maintenant la confiance de nos investisseurs et de nos parties prenantes et en évitant les sanctions civiles et/ou pénales.

Lors de la préparation des registres commerciaux ou financiers ou des communications publiques au nom d'Arconic, nous devons nous assurer que toutes les informations qu'ils contiennent sont complètes, justes, opportunes, exactes et compréhensibles.

## Créer et maintenir des registres commerciaux exacts signifie que nous :

- Enregistrons et rapportons honnêtement et avec exactitude les transactions financières et les informations commerciales, conformément aux lois, normes, politiques de la société et au Manuel de gestion financière d'Arconic.
- Ne falsifions jamais un registre et n'essayons jamais de cacher la vraie nature d'une transaction.
- Ne mettons jamais en place des fonds secrets ou non enregistrés et ne concluons jamais d'accords parallèles ou d'autres arrangements « officieux ».
- Ne contournons pas les contrôles et procédures internes ou de divulgation, même si nous pensons que cela serait inoffensif ou plus efficace.
- Enregistrons avec précision tous les cadeaux ou marques de courtoisie offerts ou reçus, les parrainages ou dons de bienfaisance.
- Coopérons pleinement et fournissons des dossiers complets en réponse à un audit, un litige ou une enquête.
- Maintenons et éliminons les dossiers de la société conformément à notre Politique en matière de gestion des dossiers et aux calendriers de conservation.



- Ne dissimulons pas et ne détruisons pas les documents ou registres faisant l'objet d'une enquête et respectons les avis d'obligation de conservation.
- Nous exprimons lorsque nous avons des questions ou des préoccupations concernant l'exactitude des rapports financiers, la comptabilité ou l'intégrité financière.

### Ressources clés

- [Politique en matière de gestion des dossiers](#)
- [Politique relative aux obligations de conservation](#)
- [Manuel de gestion financière](#)

**Q** Malgré nos calendriers de conservation des dossiers, Lars décide qu'il souhaite conserver tous ses dossiers électroniques, y compris ses e-mails, juste pour être en sécurité. Est-ce que c'est bon ?

**R** Non. Nos calendriers de conservation des dossiers exigent généralement l'élimination d'un dossier après un certain temps. En ne supprimant pas les dossiers conformément au calendrier de conservation des dossiers, Lars viole non seulement la politique de la société, mais il pourrait aussi réduire la productivité, augmenter les coûts de stockage et augmenter les risques juridiques découlant du stockage de documents inutiles. Certains documents doivent être conservés, tels que ceux soumis à une obligation de conservation formelle. Il est important que nous examinions les documents que nous avons conservés et que nous nous assurons qu'ils soient éliminés correctement et dans les délais appropriés.

## Coopérer avec les audits et les enquêtes

Nous avons chacun l'obligation de coopérer avec tous les audits et enquêtes internes et externes. Cela signifie que nous devons fournir à nos auditeurs et enquêteurs internes et externes les informations auxquelles ils ont droit et maintenir la confidentialité de ces audits et enquêtes. Nous ne forcerons, ne manipulerons, ne tromperons ni n'influencerons de manière frauduleuse les auditeurs ou les enquêteurs menant un audit ou un examen des états financiers de la société ou enquêtant sur toute autre question. Nous consultons l'équipe juridique et de conformité si nous avons des questions sur les informations que l'auditeur ou l'enquêteur demande et est en droit d'obtenir.

Bien qu'Arconic coopère pleinement avec les demandes et les enquêtes gouvernementales, il y a souvent des problèmes qui doivent d'abord être compris et traités par l'équipe juridique et de conformité. Discutez à l'avance avec l'équipe juridique et de conformité sur la manière de gérer correctement les inspections de routine du site, telles que les inspections par les organismes de réglementation de la sécurité ou de l'environnement. Pour toutes les autres demandes réglementaires ou gouvernementales, nous devons immédiatement informer l'équipe juridique et de conformité avant de répondre ou d'agir par rapport à la demande.

### Ressource clé

- [Politique de signalements relatifs à l'intégrité et de lutte contre les représailles](#)
- [Politique de réponse gouvernementale](#)

**Q** Rodrigo est informé par un organisme de réglementation qu'ils prévoient de visiter son installation. L'organisme de réglementation inclut dans l'avis une liste de documents et de procédures auxquels l'organisme aimerait avoir accès ou examiner pendant la visite. Rodrigo ne connaît pas certains des éléments de la liste et ne sait pas comment procéder. Que doit-il faire ?

**R** Rodrigo doit contacter immédiatement l'équipe juridique et de conformité. Souvent, les organismes n'informent pas beaucoup à l'avance de leur visite, agir vite est donc essentiel pour se préparer à la visite. De plus, certains des documents demandés peuvent être privilégiés ou confidentiels.



## Protéger les ressources de la société

### Faire preuve de responsabilisation vis-à-vis des actifs d'Arconic

Chacun de nous est responsable de la protection des actifs d'Arconic, ainsi que des biens et des ressources qui nous sont confiés par nos partenaires commerciaux, y compris les fournisseurs et les clients. Arconic dépend de nous pour utiliser les actifs de la société de manière honnête et efficace, et pour les protéger contre tout(e) perte, vol, gaspillage et utilisation abusive. Tous les actifs de la société ne doivent être utilisés qu'à des fins commerciales légitimes. Tout incident suspecté de fraude ou de vol doit être immédiatement signalé pour enquête par l'équipe juridique et de conformité.

Notre responsabilité de protéger les ressources de la société est particulièrement importante si nous avons le pouvoir de dépenser, d'approuver les frais de voyage et d'hébergement ou de gérer les budgets et les comptes. Être des gestionnaires compétents des actifs d'Arconic nous permet de transformer des idées en valeur, d'être compétitifs et de maintenir la confiance de nos parties prenantes.

### Faire preuve de responsabilisation avec les actifs d'Arconic signifie que nous :

- Empêchons la perte, le gaspillage, la destruction, le vol et l'abus des ressources de la société.
- Dépensons judicieusement les fonds d'Arconic et gérons et déclarons nos dépenses de manière responsable et précise.
- Faisons preuve de discernement lorsque nous utilisons la technologie de la société et d'autres ressources et limitons notre utilisation personnelle.
- Protégeons physiquement et électroniquement les ordinateurs portables, les appareils mobiles et les informations confidentielles associées.
- Comprenons que les informations commerciales appartiennent à Arconic et que ces informations peuvent être consultées, conservées et examinées conformément à nos politiques et aux lois applicables.

### Quels sont les actifs de la société ? Les actifs de la société comprennent tous les actifs corporels et incorporels, tels que :

- Équipements, machines, outils pour véhicules et pièces de rechange.
- Produits et fournitures.
- Ordinateurs portables, téléphones mobiles, messagerie électronique, réseaux et autres ressources technologiques.
- Informations confidentielles et registres commerciaux.
- Propriété intellectuelle, y compris inventions, marques, droits d'auteur, brevets et secrets commerciaux.

### Ressources clés

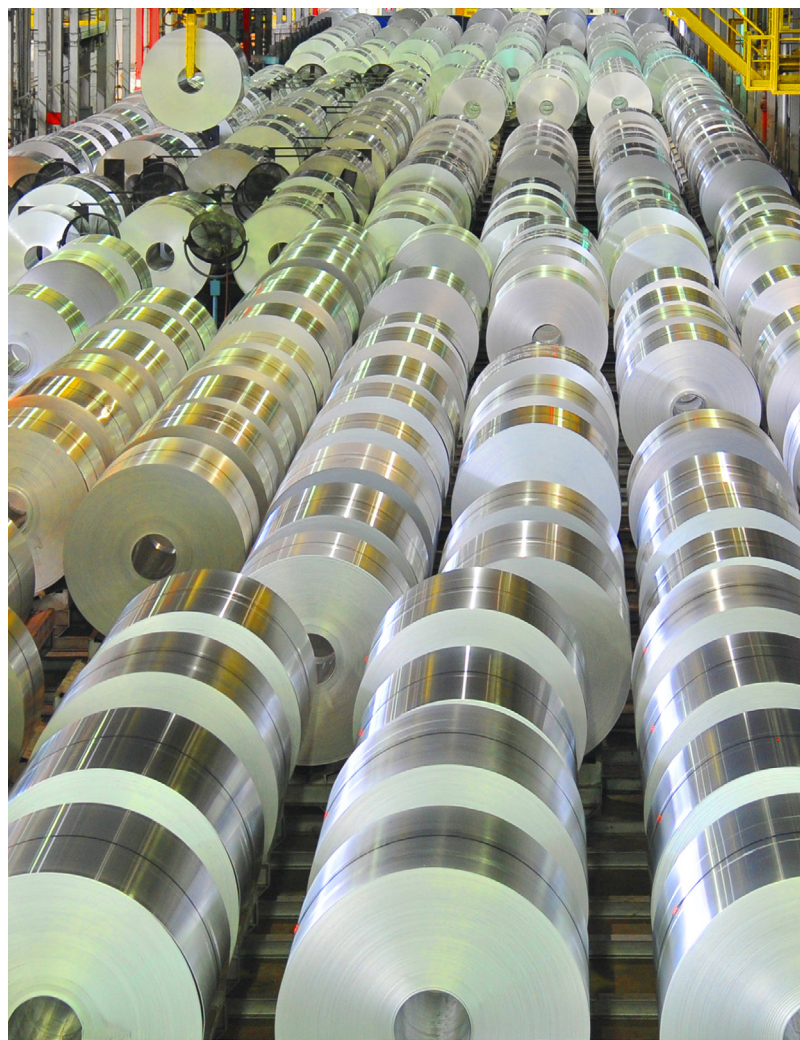
- [Politique d'utilisation acceptable des ordinateurs](#)
- [Politique relative à la propriété intellectuelle](#)

## Protéger nos informations confidentielles et propriété intellectuelle

Au cours de notre emploi, nous pouvons recevoir des informations confidentielles sur Arconic, nos clients, fournisseurs ou d'autres tiers. Que ces informations concernent notre société ou un tiers, nous devons maintenir la confidentialité des informations qui nous sont confiées, sauf lorsque la divulgation est expressément autorisée ou est requise ou autorisée par la loi. Protéger les informations confidentielles d'Arconic et de nos partenaires commerciaux nous aide non seulement à éviter d'exposer la société à des risques juridiques, mais cela crée également de la valeur en maintenant notre avantage concurrentiel, notre réputation et la confiance que nous accordent nos partenaires.

Nos innovations et notre propriété intellectuelle sont des atouts importants qui nous différencient de nos concurrents. Arconic protège notre propriété intellectuelle, y compris les brevets, les secrets commerciaux, les marques, les droits d'auteur et les dispositions contractuelles, de plusieurs manières.

Notre propriété intellectuelle comprend également nos inventions et nos idées. Les inventions et les idées que nous créons qui sont liées à l'activité d'Arconic ou qui sont développées dans le cadre de notre emploi appartiennent à Arconic. Nous devons rapidement divulguer ces inventions ou idées à notre responsable et à l'équipe juridique et de conformité pour nous assurer de les protéger correctement et permettre à Arconic de les utiliser pleinement.





### **Protéger nos informations confidentielles, les informations confidentielles d'autrui qui nous ont été confiées et notre propriété intellectuelle signifie que nous :**

- Accédons et utilisons la propriété intellectuelle et les informations confidentielles de la société uniquement lorsque cela est nécessaire pour accomplir nos tâches et conformément à nos politiques.
- Protégeons l'accès à nos informations confidentielles et à la propriété intellectuelle, ce qui inclut d'éviter d'en discuter dans des espaces communs ou avec des collègues qui n'ont pas besoin de connaître ces informations et de ne pas laisser d'informations confidentielles dans des endroits où elles peuvent être consultées par d'autres personnes.
- N'utilisons jamais d'informations confidentielles ou de propriété intellectuelle à des fins personnelles ou pour le bénéfice d'une personne extérieure à la société.
- Nous assurons d'avoir mis en place des accords de non-divulgence ou d'autres accords protégeant notre propriété intellectuelle, nos droits de licence et d'autres informations confidentielles avant de collaborer avec des tiers.
- Respectons les droits de propriété intellectuelle d'autrui en :
  - Ne demandant jamais aux nouveaux employés de fournir des informations confidentielles sur leur emploi précédent.
  - Évitant d'utiliser des brevets valides d'autrui ou d'utiliser ou de copier des documents protégés par droits d'auteur d'autrui, comme des logiciels, des graphiques, des vidéos et de la musique, sans licence ou autorisation.
  - Traitant les informations confidentielles de tiers qui nous sont confiées de manière conforme à nos obligations contractuelles.
- Contactez l'équipe juridique et de conformité pour toute question ou préoccupation concernant l'utilisation de la propriété intellectuelle.
- N'oubliez pas que nos obligations de confidentialité continuent après notre départ d'Arconic.

### **Les informations confidentielles et la propriété intellectuelle comprennent :**

- Informations sur nos processus de fabrication, nos recherches et nos données techniques.
- Informations commerciales telles que les informations client, les détails de contrat, les prix, les ventes, les achats et les plans marketing.
- Plans et stratégies d'affaires, y compris le développement de produits et les activités de fusion-acquisition.
- Données financières et projections.
- Informations relatives aux salariés.
- Dessins, documentation, écrits, illustrations et logiciels.
- Marques de commerce, noms commerciaux et logos.
- Idées, inventions et secrets commerciaux.

### **Ressources clés**

- [Politique d'utilisation acceptable des ordinateurs](#)
- [Politique relative au délit d'initié](#)
- [Politique relative à la propriété intellectuelle](#)
- [Politique relative à la confidentialité des données à caractère personnel](#)



Un nouveau client potentiel envisage de s'approvisionner auprès d'Arconic. Un représentant du client potentiel demande à Mei d'envoyer immédiatement des échantillons de matériaux et les informations techniques associées. Que doit faire Mei ?



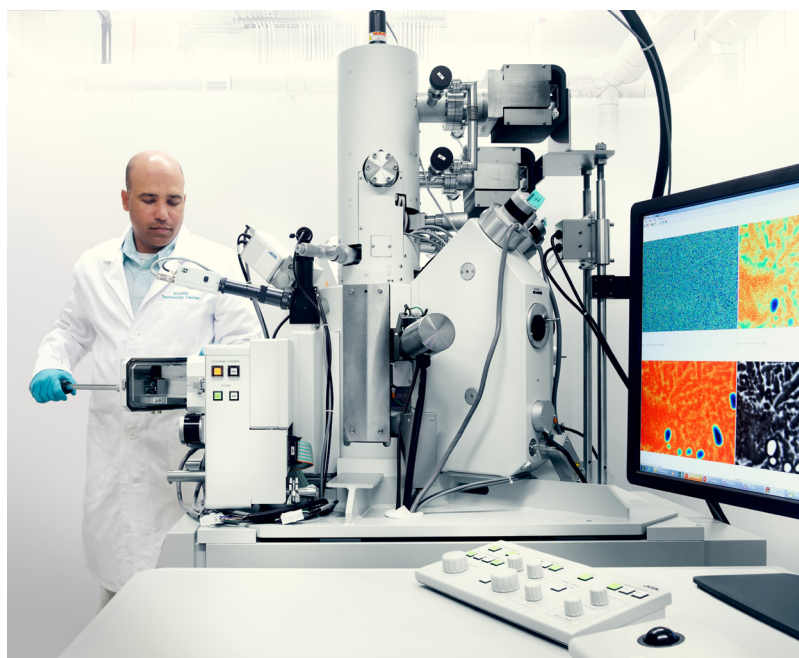
Mei ne doit pas envoyer les échantillons ou les informations techniques au client sans s'assurer au préalable qu'un accord de non-divulgence approprié est en place. Mei doit contacter l'équipe juridique et de conformité pour obtenir de l'aide.



Un client envoie accidentellement à Viktor un e-mail destiné à quelqu'un d'autre nommé Viktor. L'e-mail contient des informations confidentielles. Que devrait faire Viktor ?



Viktor doit supprimer l'e-mail et informer le client, de préférence par écrit, qu'il a envoyé l'e-mail au mauvais destinataire. Si l'e-mail du client contenait des informations confidentielles et/ou exclusives relatives à un concurrent, Viktor doit également contacter rapidement l'équipe juridique et de conformité pour enregistrer la réception des informations confidentielles et prendre toutes autres mesures nécessaires pour protéger la société.



## Respecter la confidentialité des données

Nous avons tous le devoir de protéger les données personnelles de nos collègues, de nos clients, de nos fournisseurs ou d'autres personnes avec lesquelles nous faisons affaire.

La définition des données personnelles est large et varie selon les pays, mais comprend généralement toutes les informations qui peuvent être utilisées pour identifier quelqu'un, telles que :

- Les informations personnelles, telles que les noms de contact, les adresses, les numéros de téléphone, le sexe, les numéros d'identification et les adresses de protocole Internet.
- Les données financières, telles que les détails de carte de crédit et les identifiants en ligne.
- Les numéros d'identification émis par le gouvernement, tels que les numéros de sécurité sociale, de permis de conduire ou d'assurance nationale.
- Les informations sur la rémunération, les dossiers sur la performance et le contenu des dossiers personnels.
- Les informations médicales, les demandes de congé, l'inscription aux prestations sociales et les demandes d'indemnités.

Nous traitons ces informations de manière responsable et suivons les lois sur la protection des données et la confidentialité, ainsi que la politique d'Arconic. Le respect de la vie privée est source de confiance chez les employés et les clients lorsqu'ils savent que nous protégeons les données personnelles qu'ils partagent avec nous.

### Respecter la confidentialité des données signifie que nous :

- Respectons toutes les lois, politiques et procédures applicables et relatives à la protection des données lorsque nous manipulons des informations personnelles, y compris la manière dont elles sont collectées, utilisées, stockées, partagées et supprimées.
- Protégeons correctement les données personnelles, y compris la protection contre l'accès non autorisé, le traitement ou la perte illégal(e), la destruction ou l'endommagement, et ne les partageons que sur la base du besoin de savoir et conformément à nos normes de confidentialité.
- Accédons uniquement aux données à caractère personnel à des fins directement liées à des tâches assignées spécifiques et à des fins commerciales légitimes.
- Conservons et traitons les données personnelles uniquement aussi longtemps que nécessaire et conformément à notre procédure de gestion des registres, puis détruisons les données en toute sécurité.

Si nous divulguons ou recevons accidentellement des informations personnelles sans autorisation ou si nous prenons connaissance d'une faille de sécurité qui aurait pu permettre à quelqu'un d'accéder à des informations confidentielles, y compris des informations personnelles, sans avoir une fin commerciale légitime, nous devons le signaler immédiatement au Bureau de la confidentialité d'Arconic.

### Ressources clés

- [Politique d'utilisation acceptable des ordinateurs](#)
- [Politique relative à la confidentialité des données à caractère personnel](#)
- [Politique en matière de gestion des dossiers](#)



## Communiquer de manière responsable

### Communiquer avec le public

Nos communications avec les parties prenantes, les médias et le public doivent être honnêtes, cohérentes et exactes. En suivant nos politiques, nous créons de la valeur et renforçons la confiance car nous évitons d'envoyer des messages confus ou de partager des informations inexactes sur notre société.

Seuls les dirigeants autorisés peuvent faire des déclarations publiques au nom de notre société. Si les médias nous contactent à propos d'Arconic, nous devons renvoyer la demande aux Communications d'entreprise.

Toutes les allocutions publiques au nom d'Arconic ou liées à l'activité ou aux produits de la société doivent être approuvées au préalable par les Communications d'entreprise. Avant d'accepter de participer à une conférence professionnelle ou de faire des commentaires sur des articles publiés, nous obtenons l'approbation de notre responsable et des Communications d'entreprise, qui engageront l'équipe juridique et de conformité le cas échéant.

### Ressources clés

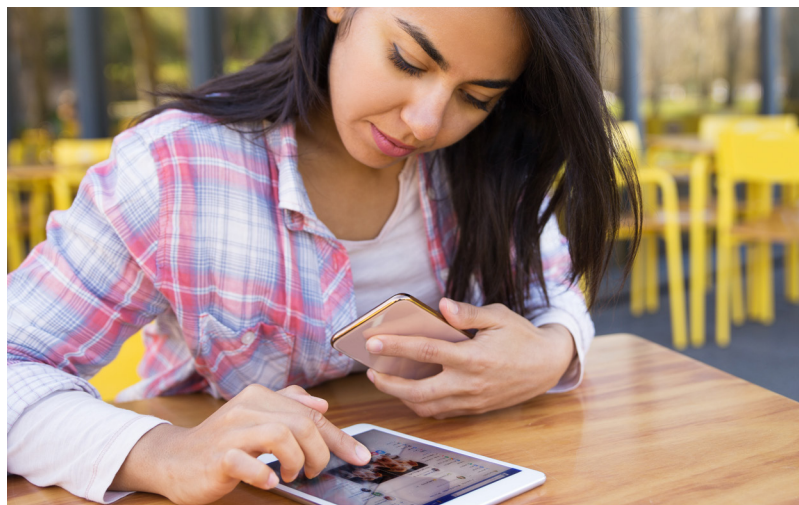
- [Procédure relative à l'interaction avec les médias](#)

**Q**

Svetlana présente à un groupe externe un sujet qui implique son travail chez Arconic. Elle pense qu'aucune société de média ne sera présente. Comment Svetlana devrait-elle procéder ?

**R**

Avant de présenter quoi que ce soit à un groupe externe, Svetlana doit obtenir l'approbation de son responsable de la communication d'entreprise et, dans certains cas, de l'équipe juridique et de conformité. Svetlana doit également s'assurer que sa présentation ne divulgue pas d'informations confidentielles ou ne viole pas la politique de la société. De plus, elle doit garder à l'esprit que lorsqu'elle présente quelque chose à un groupe externe, ses remarques peuvent donc être enregistrées par un membre du public et partagées avec autrui.



### Utiliser les réseaux sociaux de manière responsable

Nous respectons le droit de tout un chacun à la liberté d'expression et à l'expression personnelle. Cependant, nous devons nous rappeler que tout ce que nous publions sur les plateformes de réseaux sociaux pourrait avoir des conséquences imprévues qui pourraient avoir un impact sur nous et la société.

Notre politique relative aux réseaux sociaux s'applique lorsque nous utilisons les réseaux sociaux pour le travail. Elle s'applique également lorsque nous utilisons des équipements ou des systèmes de la société, ainsi que pour des activités personnelles liées à la société ou si nous nous identifions en tant qu'employés d'Arconic. En réfléchissant à ce que nous partageons sur les réseaux sociaux, nous nous protégeons nous-mêmes, nous protégeons nos collègues et notre société.

### Utiliser les réseaux sociaux de manière responsable signifie que nous :

- Expliquons clairement lorsque nous exprimons des opinions personnelles et pas celles de la société.
- Autorisons uniquement les employés autorisés à publier des informations approuvées au nom de la société.
- Ne publions jamais d'informations appartenant à la société en ligne, y compris des idées, des inventions ou des informations sur nos fournisseurs, clients ou concurrents.
- Ne publions jamais de contenu faux, malveillant, obscène ou autrement offensant ou illégal.

### Ressources clés

- [Politique relative aux réseaux sociaux](#)
- [Politique anti-harcèlement](#)
- [Procédure relative à l'interaction avec les médias](#)

## Éviter les conflits d'intérêts

Nous avons un devoir de loyauté et une obligation d'agir dans le meilleur intérêt de la société. Un conflit d'intérêts survient lorsque nos intérêts ou actions personnels (ou les intérêts ou actions d'un membre de la famille) interfèrent - ou semblent interférer - avec les intérêts de la société ou notre capacité à assumer nos responsabilités sans préjugé.

Notre devoir envers Arconic nous oblige à promouvoir son intérêt lorsque l'occasion se présente. Cela signifie que nous ne saisissons pas les opportunités pour nous-mêmes (ou au profit d'amis ou de membres de la famille) qui sont découvertes au cours de l'utilisation des actifs, des biens ou des informations de la société, ou en raison de notre poste au sein de celle-ci. Soyez toujours transparent sur vos relations et activités extérieures. Souvent, les conflits peuvent être évités ou résolus grâce à une discussion ouverte et honnête.

### Éviter les conflits d'intérêts signifie que nous :

- Éviter les situations où une relation personnelle ou un intérêt financier dans une autre société peut nous empêcher d'être objectif.
- Ne recherchons pas un emploi extérieur ou des relations commerciales qui pourraient interférer avec notre travail chez Arconic ou être en concurrence avec Arconic.
- Ne pouvons pas bénéficier d'une extension de crédit, de prêts ou de garanties de la part de la société.
- Ne recevons ni n'offrons de cadeaux ou de marques de courtoisie qui enfreignent notre procédure relative aux cadeaux, marques de courtoisie et voyages ni notre Politique anti-corruption.
- N'utilisons jamais les actifs, les biens ou les informations de la société, ni notre poste au sein de celle-ci, à des fins personnelles (y compris le gain d'amis ou de membres de la famille).
- Divulguons les conflits réels ou potentiels conformément à la politique de la société et aux lois applicables.
- Nous retirons du processus de prise de décision lorsqu'un conflit peut exister.

Il n'est pas certain qu'un conflit d'intérêts existe ou existera. Si nous avons un conflit d'intérêts potentiel ou réel, nous devons le divulguer rapidement à notre responsable, à notre partenaire commercial RH et à l'équipe juridique et de conformité. Notre responsable ne peut autoriser ou approuver les questions de conflit d'intérêts ou déterminer s'il existe un conflit d'intérêts problématique sans fournir au préalable à l'équipe juridique et de conformité une description écrite de l'activité et obtenir l'approbation écrite du Directeur juridique.

### Ressource clé

- [Politique relative aux conflits d'intérêts](#)
- [Politique relative aux lois anti-corruption](#)
- [Politique d'approbation des transactions de personnes proches](#)
- [Procédure relative aux cadeaux, marques de courtoisie et voyages](#)

### Les conflits d'intérêts potentiels peuvent inclure :

- Participer à des activités qui concurrencent ou semblent concurrencer les intérêts d'Arconic.
- Avoir un membre de la famille qui travaille pour un fournisseur, un client ou un concurrent.
- Avoir des intérêts financiers importants chez un fournisseur, un client ou un concurrent.
- Superviser directement ou indirectement un membre de la famille, un ami proche ou un partenaire amoureux.
- Avoir un deuxième emploi ou siéger à un conseil d'administration qui interfère avec nos performances professionnelles ou nos responsabilités envers Arconic.
- Poursuivre des opportunités commerciales que nous découvrons au cours de notre travail pour Arconic.
- Utiliser les biens, informations ou ressources de la société à notre avantage personnel ou au bénéfice d'autrui.
- Recevoir des cadeaux ou des faveurs de parties externes, si ces tiers ont ou pourraient avoir de l'influence sur les activités avec Arconic.



Le conjoint de Cécile travaille pour un fournisseur qui soumet un projet pour Arconic. Cécile fait partie de l'équipe en charge de la sélection du fournisseur, même si elle n'est pas la seule décideuse. Que doit-elle faire ?



Cette situation pourrait créer un conflit d'intérêts. Cécile doit divulguer la position de son conjoint chez le fournisseur potentiel à son responsable et à l'équipe juridique et de conformité et se retirer du processus décisionnel. Elle doit également divulguer ce conflit lors du questionnaire annuel du Code de conduite.

## Échanger des cadeaux et marques de courtoisie de manière responsable

Les courtoisies professionnelles, telles que les cadeaux, les marques de courtoisie ou tout autre élément de valeur, peuvent aider à développer la bonne volonté et à renforcer une relation commerciale. Cependant, ils peuvent créer des préoccupations réelles ou perçues concernant les conflits d'intérêts, nuire à la relation commerciale ou même enfreindre les lois anti-corruption.

### Échanger des cadeaux et des marques de courtoisie de manière responsable signifie que nous :

- Suivons notre procédure relative aux cadeaux, marques de courtoisie et voyages et faisons toujours preuve de discernement.
- Refusons poliment tout cadeau, marque de courtoisie ou voyage non conforme à nos politiques. Si refuser enfreint une coutume locale, nous devons contacter notre responsable ou l'équipe juridique et de conformité pour discuter de la bonne façon de gérer la situation.
- Savons que les cadeaux et marques de courtoisie offerts aux représentants du gouvernement nécessitent des approbations spéciales.
- Savons que l'employeur du bénéficiaire peut également avoir des politiques qui s'appliquent dans ce domaine.

### Ressources clés

- [Politique relative aux lois anti-corruption](#)
- [Politique relative aux conflits d'intérêts](#)
- [Procédure relative aux cadeaux, marques de courtoisie et voyages](#)



Un fournisseur invite Ahmed à un séminaire d'information sur un nouveau produit suivi d'un dîner et d'un match de hockey. Après un premier examen des prospectus du fournisseur, Ahmed pense que le nouveau produit pourrait profiter à la société et aimerait en savoir plus. Que devrait faire Ahmed ?



Ahmed devrait obtenir plus d'informations sur le dîner et le match de hockey, y compris leurs valeurs estimées. Il peut être approprié d'assister si le séminaire, le dîner et le match de hockey ne sont pas somptueux et sont raisonnables compte tenu des circonstances. Ahmed peut également choisir d'assister au séminaire d'information et au dîner sans assister au match de hockey. Ahmed devrait discuter de l'invitation avec son responsable avant d'accepter.

Cependant, si le fournisseur est en concurrence pour un contrat avec Arconic ou qu'il négocie les conditions du contrat et qu'Ahmed est impliqué dans la décision, il ne serait pas approprié d'accepter des cadeaux, des marques de courtoisie ou des divertissements pendant que la décision est en cours ou que la négociation est en cours afin d'éviter le potentiel d'un conflit d'intérêts ou sa perception.

Nous pouvons généralement échanger des cadeaux ou des marques de courtoisie qui sont :	Nous ne pouvons pas échanger des courtoisies commerciales qui sont :
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des cadeaux peu fréquents de faible valeur, tels que de petits articles promotionnels liés aux affaires ou des repas à prix raisonnable avec le partenaire commercial.</li> <li>✓ Offerts pour un objectif commercial légitime.</li> <li>✓ Appropriés compte tenu des circonstances.</li> <li>✓ Pas en conflit avec un règlement ou une politique qui s'applique au destinataire.</li> <li>✓ Correctement documentés et enregistrés avec exactitude dans les livres et registres de la société.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Des espèces ou équivalents, notamment des cartes-cadeaux.</li> <li>✗ Fréquents.</li> <li>✗ D'une valeur supérieure à 100 USD (20 USD si le bénéficiaire est un fonctionnaire du gouvernement dans un pays à haut risque) sans obtenir les approbations requises.</li> <li>✗ Offerts ou reçus dans le but d'influencer un résultat commercial.</li> <li>✗ En violation de nos valeurs, des coutumes locales, des politiques de toutes les parties impliquées ou de la loi applicable.</li> </ul>



## MÉRITER LA FIDÉLITÉ DES CLIENTS ET ATTEINDRE L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

Nous développons des partenariats avec nos clients en leur proposant les meilleurs produits et services du marché. Nous recherchons l'amélioration continue par l'innovation, l'agilité, la collaboration et le développement de nos employés.

- Concurrence équitable
- Établir des partenariats solides
- Se conformer aux exigences des marchés publics
- Prévenir la corruption et les pots-de-vin
- Se conformer aux lois commerciales mondiales
- Mettre l'accent sur la qualité

## Concurrence équitable

Nous livrons une concurrence vigoureuse et honnête sur la base de la qualité de nos produits et services, et nous nous engageons à ne jamais participer ni soutenir des pratiques commerciales déloyales ou illégales.

Nous obtenons des informations sur la concurrence de manière légale et éthique.

Nous ne concluons aucun accord formel ou informel avec les concurrents pour limiter la concurrence, utiliser injustement le pouvoir d'Arconic sur le marché pour restreindre la concurrence ou nous livrer à des pratiques déloyales ou trompeuses sur le marché.

Lorsque nous interagissons avec des concurrents, nous devons être particulièrement vigilants pour nous assurer que nos discussions sont conformes aux lois sur la concurrence applicables, à la politique d'Arconic, à notre Code et à nos valeurs.

### Consultez l'équipe juridique et de conformité avant de vous engager dans l'une des actions suivantes :

- Discuter ou échanger des informations commercialement sensibles avec des concurrents.
- Refuser de fournir un concurrent.
- Signer un contrat d'achat ou de vente avec un concurrent.
- Grouper des arrangements avec les clients.
- Offrir aux clients concurrents des prix différents pour le même produit.
- Tarifier en-deçà des coûts.
- Arrangements exclusifs.
- Participer à des associations professionnelles et à d'autres groupes qui nécessitent des contacts fréquents avec des concurrents.

### Ressources clés

- [Politique antitrust et anti-concurrence](#)

**Q** Zsolt participe à un sommet des fournisseurs organisé par un important client auquel des concurrents seront présents. Au cours de l'happy hour organisé par le client, il entame une conversation avec Anna, une responsable des ventes d'un concurrent. Après avoir discuté du sommet, Anna demande à Zsolt comment Arconic prévoit de faire face à la pression sur les prix et à l'augmentation des besoins de production de leur client commun. Que doit-il faire ?

**R** Il y a des occasions où nous interagissons avec des concurrents à des fins commerciales légitimes. Cependant, il existe toujours des risques antitrust associés au contact avec des concurrents. Zsolt devrait s'assurer que son superviseur approuve sa présence et il devrait examiner les directives juridiques dans ce domaine avant d'y participer.

Zsolt devrait être clair dans son objection à discuter d'informations sensibles avec un concurrent, puis il devrait quitter la conversation. Lors du sommet des fournisseurs, Zsolt doit éviter de discuter de sujets confidentiels tels que les prix, la capacité, la production, les marchés et les clients. Cela comprend à la fois les réunions au sommet des fournisseurs et les réunions sociales associées au sommet des fournisseurs. Les réunions de concurrents, qu'elles soient formelles ou occasionnelles, pourraient constituer la base d'une action antitrust si elles sont suivies de ce qui semble être des actions coordonnées entre concurrents.

À faire	À éviter
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faire concurrence vigoureusement mais équitablement.</li> <li>✓ Éviter les contacts non structurés avec les concurrents, car ils pourraient donner l'impression d'un accord ou d'une compréhension inappropriés.</li> <li>✓ S'opposer expressément à toute discussion ou activité de réunion dans laquelle des sujets inappropriés sont discutés ou des informations sont partagées entre concurrents et informer rapidement l'équipe juridique et de conformité.</li> <li>✓ Recueillir des informations sur la concurrence de manière appropriée, par exemple par le biais de rapports sectoriels tiers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Discuter ou échanger des informations commercialement sensibles avec des concurrents, telles que :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Clients</li> <li>• Prix ou coûts</li> <li>• Volumes de production ou de vente</li> <li>• Marchés ou territoires</li> <li>• Activités/processus d'appel d'offres</li> <li>• Boycotts contre un tiers</li> </ul> </li> <li>✗ Passer un accord avec un concurrent sur l'un des sujets ci-dessus.</li> <li>✗ Agir, parler ou écrire en termes de « domination du marché », « d'élimination des concurrents » ou de « coordination des activités de l'industrie ».</li> <li>✗ Accepter de ne pas embaucher ou solliciter d'employés ou d'échanger des informations RH confidentielles, telles que les salaires et les prestations sociales.</li> </ul>

## Établir des partenariats solides

Nous choisissons des partenaires commerciaux qui partagent notre engagement envers les normes d'éthique les plus élevées. Nous développons des relations honnêtes et transparentes basées sur la confiance mutuelle et nous ne demandons pas à nos partenaires de faire quoi que ce soit que nous ne ferions pas nous-mêmes.

Lors de la sélection et du choix des fournisseurs, nous procédons de manière objective et évitons les conflits d'intérêts (ou toute apparence de conflit) en divulguant les relations personnelles ou les intérêts financiers que nous pourrions avoir. Nous connaissons les qualifications et la réputation de nos fournisseurs avant de les engager à travailler en notre nom. Tous les fournisseurs doivent avoir fait la preuve qu'ils partagent nos valeurs, y compris en se conformant aux normes des fournisseurs Arconic, comme condition pour faire affaire avec nous.

Nous traitons nos clients de manière éthique et équitable, et nous les fidélisons grâce à nos produits de qualité supérieure, à notre service clientèle et à nos prix compétitifs. Nous ne participons jamais à des pratiques commerciales déloyales ou trompeuses.

### Construire des partenariats solides signifie que nous :

- Prenons des décisions objectives basées sur la qualité, le prix, le service, la fiabilité et les pratiques commerciales éthiques.
- Connaissions nos partenaires commerciaux et effectuons toute diligence raisonnable nécessaire sur les intermédiaires, les fournisseurs et les clients potentiels avant de conclure des contrats.
- Utilisons des fournisseurs approuvés par Arconic avec des accords existants lorsque cela est possible.
- Formalisons les accords par écrit pour garantir la responsabilité et la transparence.
- Effectuons des paiements uniquement à la personne ou à la société qui fournit les biens ou services et dans un pays lié à la transaction.
- Ne mettons pas la pression aux partenaires ou aux revendeurs pour qu'ils passent des commandes de produits ou services dont ils ne veulent pas ou dont ils n'ont pas besoin, et nous ne faisons pas de représailles contre eux pour avoir refusé de le faire.
- Divulguons tout conflit d'intérêts potentiel que nous pourrions avoir avec un partenaire commercial.
- Contactons l'équipe juridique et de conformité ou la Ligne d'intégrité si nous soupçonnons qu'un fournisseur ou qu'un client ne se conforme pas à nos normes ou s'il se peut qu'il participe à des activités inappropriées.

### Ressources clés

- [Normes pour les fournisseurs d'Arconic](#)
- [Politique relative aux conflits d'intérêts](#)

Q

Arnold est responsable de l'achat d'un produit pour Arconic. Après un appel d'offres, il décide qu'un fournisseur est le meilleur choix en fonction du prix, de la qualité et des conditions. Cependant, son responsable, Mila, ordonne à Arnold de sélectionner un autre fournisseur qui offre un prix plus élevé à des conditions contractuelles moins favorables. Mila dit qu'un membre de sa famille travaille chez le deuxième fournisseur et que ce dernier aimerait signer un contrat avec Arconic. Que devrait faire Arnold ?

R

Arnold est chargé de prendre des décisions dans le meilleur intérêt d'Arconic sur la base de critères objectifs. Étant donné que la situation implique son responsable, Arnold doit contacter le supérieur de son responsable, l'équipe juridique et de conformité ou la Ligne d'intégrité.





## Se conformer aux exigences des marchés publics

Tous nos clients sont importants pour nous, mais nous avons des obligations supplémentaires lorsque notre client est une entité gouvernementale. Des lois spéciales s'appliquent lorsque nous vendons directement ou indirectement à une entité gouvernementale, par exemple lorsque nous vendons à un contractant principal qui vend ensuite à l'entité gouvernementale. Les lois et les exigences qui s'appliquent aux contrats publics sont parfois différentes (et souvent plus strictes) que celles qui s'appliquent lorsque l'on travaille avec des sociétés privées.

Si notre travail implique des contrats publics, nous devons connaître et suivre les règles qui s'appliquent. En cas de doute sur les règles applicables ou sur la manière de s'y conformer, veuillez demander conseil à l'équipe juridique et de conformité.

### Le partenariat avec le gouvernement signifie que nous :

- Identifions le moment où nous avons un contrat avec le gouvernement, car le contrat comportera des dispositions réglementaires qui « descendent » à nous même si nous vendons en tant que sous-traitant à un contractant principal du gouvernement.
- Respectez toutes les conditions du contrat et les lois applicables, y compris le Federal Acquisition Regulation (FAR) des États-Unis et les suppléments du FAR applicables, tels que le supplément au Règlement fédéral sur les acquisitions pour la défense (DFARS), le Règlement international sur le trafic d'armes (ITAR), la loi anti-rétrocommissions, la Loi sur l'intégrité des approvisionnements aux États-Unis, ainsi que toutes lois similaires qui sont appliquées par d'autres pays que les États-Unis.
- Consultons l'équipe juridique et de conformité avant d'offrir ou de donner quoi que ce soit de valeur à un représentant du gouvernement à moins que cela ne respecte les lois applicables et notre politique anti-corruption.

### Ressources clés

- [Procédure relative aux exigences contractuelles du gouvernement américain](#)
- [Politique relative aux lois anti-corruption](#)

## Prévenir la corruption et les pots-de-vin

Nous avons une tolérance zéro à l'égard de la corruption et des pots-de-vin. Nos relations commerciales sont basées sur la transparence, la confiance et les mérites de nos produits et services. Indépendamment des pratiques ou coutumes locales, nous ne devons jamais faire, promettre, offrir, autoriser la préparation ni accepter, un pot-de-vin, une rétrocommission, tout autre avantage financier inapproprié ou autre à ou de quiconque, y compris le gouvernement ou d'autres fonctionnaires, en relation avec les activités de notre société. Nous réussissons sur la base du mérite, et non en payant ou en recevant des avantages financiers inappropriés ou autres.

En tant qu'entreprise mondiale, nous devons nous conformer à toutes les lois anti-corruption applicables. Cela comprend la loi Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) des États-Unis, qui s'applique à toutes nos opérations mondiales. En outre, nous sommes également soumis à diverses lois anti-corruption locales, telles que la loi Bribery Act du Royaume-Uni, qui dans certains cas est plus restrictive que la loi FCPA.

Les paiements de facilitation ou « graissage » sont de petits paiements aux fonctionnaires du gouvernement pour les encourager à effectuer des actions qu'ils sont déjà tenus d'effectuer, comme le dédouanement des marchandises ou la délivrance d'un permis. Les paiements de facilitation ne sont pas autorisés dans le cadre de la Politique anti-corruption d'Arconic. La seule exception est si nous croyons que nous sommes en danger personnel imminent. Dans ce cas, nous devons faire le nécessaire pour nous sortir en toute sécurité de la situation et nous devons le signaler rapidement à l'équipe juridique et de conformité.

À l'occasion, nos interactions avec des représentants du gouvernement peuvent impliquer des activités amicales ou collaboratives, telles que l'organisation d'une visite de site. Bien que ces interactions puissent être légitimes, nous devons consulter l'équipe juridique et de conformité pour éviter toute préoccupation liée à la lutte anti-corruption et nous assurer de suivre notre politique de lutte anti-corruption.



Enfin, une tenue des registres précise est nécessaire pour garantir le respect de toutes les lois anti-corruption applicables. Toutes nos transactions, aussi petites soient-elles, doivent être enregistrées avec précision et en conformité avec nos contrôles internes.

#### Prévenir les pots-de-vin et la corruption signifie que nous :

- N'offrons ni n'acceptons aucun avantage financier ou autre pour influencer indûment une décision commerciale et créer un avantage commercial injuste.
- Refusons les opportunités commerciales si elles sont conditionnées au paiement de pots-de-vin ou à la fourniture d'avantages financiers ou autres.
- Respectons le Processus contractuel et la diligence raisonnable liés aux intermédiaires d'Arconic lorsque nous engageons d'autres personnes pour faire affaire au nom d'Arconic.
- Choisissons des partenaires commerciaux qui partagent notre engagement en matière d'intégrité. Nous n'utilisons jamais un agent, un intermédiaire ou un autre tiers pour prendre des mesures que nous ne pouvons pas prendre directement, comme effectuer des paiements irréguliers.
- N'effectuons pas de paiements de facilitation ou de « graissage » sauf si nous sommes en danger personnel imminent.
- Conservons et enregistrons toutes les transactions de manière précise, complète et transparente.
- Prenons immédiatement la parole et signalons tout problème de pot-de-vin ou de corruption à l'équipe juridique et de conformité.

#### Ressources clés

- [Politique relative aux lois anti-corruption](#)
- [Procédure relative aux cadeaux, marques de courtoisie et voyages](#)
- [Processus contractuel et diligence raisonnable liés aux intermédiaires](#)



#### Qui est un représentant du gouvernement ? Le gouvernement ou tout autre fonctionnaire comprend, sans s'y limiter :

- Les fonctionnaires et employés à tous les niveaux du gouvernement, y compris les ministres et les chefs d'État.
- Les employés des organismes de réglementation, y compris l'environnement, les impôts et les douanes.
- Le personnel militaire.
- Les responsables des partis politiques et les candidats à des fonctions politiques ou à des partis politiques.
- Les employés d'entreprises appartenant ou contrôlées par le gouvernement, telles que les compagnies aériennes publiques, les sociétés d'énergie ou de services publics, ou les entreprises de la défense.
- Les employés et fonctionnaires d'organisations internationales publiques, telles que les Nations Unies ou la Banque mondiale.

#### Qu'est-ce qu'un pot-de-vin ?

Un pot-de-vin est le fait d'offrir un avantage financier ou autre (aussi insignifiant soit-il) afin d'influencer de manière inappropriée une décision commerciale et de créer un avantage commercial injuste. Les éléments de valeur comprennent, sans s'y limiter :

- L'argent comptant, les cartes-cadeaux/chèques-cadeaux ou les prêts.
- Les cadeaux, divertissements, marques de courtoisie ou frais de déplacement.
- Les services personnels comme un service de voiture ou des services fournis dans une résidence personnelle.
- Des contributions politiques ou caritatives.
- Des offres d'emploi.

#### Qu'est-ce qu'une rétrocommission ?

Une rétrocommission est le retour d'une somme d'argent déjà payée ou devant être payée en récompense pour avoir conclu ou favorisé des accords commerciaux.

Dans le domaine des contrats du gouvernement fédéral, une rétrocommission signifie tout élément de valeur qui est fourni à un contractant principal, un employé du contractant principal, un sous-traitant ou un employé d'un sous-traitant dans le but d'obtenir ou de récompenser indûment un traitement favorable dans le cadre d'un contrat principal ou en rapport avec un contrat de sous-traitance relatif à un contrat principal.

**Q** Un représentant du gouvernement invite Tatiana à une collecte de fonds pour son organisme de bienfaisance préféré. L'organisme de bienfaisance a une bonne mission et elle pense qu'une contribution aiderait nos relations d'affaires. Peut-elle acheter un billet et faire un don ?

**R** Tatiana devrait être prudente, car cela pourrait être perçu comme « quelque chose de valeur ». Bien qu'un don de bienfaisance puisse ne pas sembler profiter directement au fonctionnaire, cela pourrait être le cas si l'organisme de bienfaisance employait un membre de la famille du fonctionnaire. Il peut profiter indirectement au fonctionnaire en rehaussant son statut dans la communauté ou en améliorant ses chances de réélection. Étant donné que les règles sur la corruption de représentants du gouvernement sont strictes et difficiles à naviguer, Tatiana doit contacter l'équipe juridique et de conformité pour se faire conseiller avant d'acheter le billet pour la collecte de fonds.

Notre réputation commerciale est solide car nous nous conformons aux lois sur le blanchiment d'argent dans le monde entier. Le blanchiment d'argent se produit lorsque des entreprises ou des individus tentent de dissimuler ou de maquiller le produit d'une activité illégale en le déplaçant de manière à cacher leur source illégale et afin de lui donner une apparence légitime. Surveillez les situations qui semblent suspectes ou qui peuvent indiquer que quelqu'un utilise ou souhaite utiliser ses transactions avec Arconic pour blanchir de l'argent, telles que :

- Une mauvaise réputation commerciale ou des antécédents de paiements irréguliers.
- Des questions sérieuses quant à savoir si le partenaire potentiel peut effectuer le travail ou les services pour lesquels il souhaite passer un contrat (par ex., manque de personnel, d'installations, d'expertise technique ou d'expérience dans le secteur).
- Des liens avec des représentants actuels ou anciens du gouvernement.
- Une demande de rémunération ou d'honoraires inhabituellement élevés par rapport au marché, à l'emplacement ou aux services.
- Des demandes de paiements en espèces ou d'acomptes importants ou inhabituels.

- Les demandes de paiements à effectuer dans des pays qui ne sont pas liés à la transaction.
- Des factures qui décrivent vaguement les services fournis (par ex., « services rendus » sans autre information).
- Des paiements effectués par un tiers au profit d'un client.
- Le refus de documenter correctement les dépenses ou les transactions.
- Le refus de coopérer à notre processus de diligence raisonnable ou de se conformer aux dispositions anti-corruption dans un accord écrit.

#### Ressources clés

- [Politique relative aux lois anti-corruption](#)
- [Procédure relative aux cadeaux, marques de courtoisie et voyages](#)
- [Processus contractuel et diligence raisonnable liés aux intermédiaires](#)

## Se conformer aux lois commerciales mondiales

En tant que membre responsable de la communauté mondiale des affaires, Arconic se conforme strictement à toutes les lois applicables relatives à l'importation et à l'exportation de produits, technologies et services Arconic pour les applications militaires, à double usage et commerciales. Ces lois comprennent les contrôles à l'exportation, les exigences douanières et d'importation, les sanctions économiques et la conformité anti-boycott, et sont maintenues par la plupart des pays dans lesquels nous opérons, y compris, mais sans s'y limiter, les États-Unis, les États membres de l'Union européenne, le Royaume-Uni et la Chine, mais varient souvent selon les pays. Si nos responsabilités impliquent des activités commerciales mondiales, nous devons connaître et respecter les lois applicables à Arconic.

Nous ne devons accepter aucune demande liée au boycott qui enfreint les lois américaines ou d'autres lois anti-boycott applicables. Ces demandes peuvent être verbales ou incluses dans des documents, tels qu'une demande de proposition, un questionnaire fournisseur, un contrat, un bon de commande, une lettre de crédit ou des documents d'expédition. Nous devons signaler toute demande de participation à un boycott illégal à l'équipe de conformité commerciale. Le fait de ne pas signaler une demande de boycott, même si aucune suite ne lui est donné, peut constituer une violation de la loi.



### Le respect des lois commerciales mondiales signifie que nous :

- Restons au courant des lois sur l'exportation et l'importation, y compris les sanctions et la conformité anti-boycott.
- Obtenons les autorisations et approbations gouvernementales requises avant d'exporter ou d'importer des produits, technologies ou services contrôlés.
- Veillons à ce que les transactions n'impliquent pas d'utilisations finales interdites (par ex., la prolifération nucléaire, les armes biologiques/chimiques, les applications militaires [sans l'autorisation requise] ou la prolifération des missiles), d'utilisateurs finaux interdits (par ex., les parties restreintes ou spécialement désignées) ou de destinations interdites (par ex., les pays et régions sous embargo et sanctionnés).
- Protégeons les informations contrôlées à l'exportation en classant, marquant, transférant, stockant et éliminant correctement les informations.
- Protégeons la sécurité de nos produits et de nos informations tout au long du cycle de vie d'une vente, depuis la recherche et le développement jusqu'à son arrivée à sa destination prévue.

Si nous soupçonnons une violation des lois commerciales, si nous recevons une demande de participation à un boycott illégal ou si nous avons des questions sur les lois commerciales mondiales qui s'appliquent à notre rôle, nous devons contacter l'équipe de conformité commerciale.

### Ressources clés

- [Politique de conformité des échanges internationaux](#)

#### Qu'est-ce qu'une exportation ?

Une exportation peut se produire quand nous :

- Expédions physiquement des articles, tels que du matériel, des produits, des pièces, des informations et des ordinateurs portables, hors du pays.
- Transférons ou partageons toute technologie, y compris certains types d'informations, y compris verbalement et visuellement, hors d'un pays ou à une personne étrangère, y compris les employés d'Arconic, dans le pays.
- Fournissons des services pour ou au nom de personnes étrangères.

Les exportations peuvent être soumises à l'autorisation et à l'approbation du gouvernement **avant** l'exportation.

Contactez l'équipe de conformité commerciale pour toute question concernant les contrôles et restrictions à l'exportation.

### Mettre l'accent sur la qualité

Nous nous engageons à offrir de la valeur à nos clients en fournissant des produits et services sûrs, innovants et de haute qualité. Nous faisons cela en répondant aux exigences de nos clients et en fournissant des produits et services aux bons niveaux de qualité, dans les délais et au coût convenu.

#### Mettre l'accent sur la qualité signifie que nous :

- Nous conformons à toutes les normes de contrôle qualité, aux exigences des clients et aux procédures de test des produits.
- Nous abstentions de modifier les produits, les pièces ou les spécifications de service, sauf autorisation du client et sauf si les lois applicables ou les pratiques commerciales l'autorisent.
- Prenons la parole si nous découvrons un problème réel ou potentiel de qualité ou de sécurité du produit.

**Q**

L'établissement de Louis peut manquer la date d'expédition promise pour une commande parce que les tests du produit final ne seront pas terminés à temps. Le client a déjà approuvé l'expédition des commandes dans ces circonstances. Louis peut-il expédier cette commande sans que tous les tests ne soient terminés ?

**R**

L'équipe juridique et de conformité doit être consultée avant qu'une décision ne soit prise pour expédier des produits en passant tous les tests requis. Bien que le client puisse être en mesure d'approuver un écart par rapport aux exigences du contrat, l'autorité du représentant du client doit être comprise, les risques associés à l'expédition du produit sans les tests requis doivent être pris en compte, et une telle approbation du client doit être obtenue par écrit avant d'expédier un produit dont on sait qu'il n'est pas conforme ou pour lequel les tests de produit requis ne sont pas terminés.





## PROTÉGER NOTRE AVENIR

Nous protégeons et améliorons la santé et la sécurité de nos employés, communautés et environnement.

- Assurer la sécurité et le bien-être de tous
- Promouvoir notre engagement envers l'environnement et le développement durable
- Respecter et protéger les droits humains
- Contribuer à nos communautés
- Participer de manière responsable au processus politique



**ARCONIC**

## Assurer la sécurité et le bien-être de tous

Nous accordons une grande importance à la vie humaine par-dessus tout et nous nous engageons à opérer dans le monde entier de manière sûre et responsable. Cela commence par le fait que chacun de nous assume personnellement la responsabilité de maintenir un lieu de travail sûr, sécurisé et sain qui protège les personnes dans nos opérations et à ses alentours. Nous ne faisons aucun compromis au niveau de la santé et de la sécurité au profit des bénéfices ou de la production.

Notre engagement envers la sécurité renforce la confiance que notre lieu de travail est sûr et que nous nous soucions les uns des autres.

Nous avons une tolérance zéro pour la violence au travail de toute nature, y compris toute menace de violence ou d'intimidation non verbale, verbale ou écrite. Nous interdisons la possession de toute arme, y compris les armes à feu, à l'intérieur de nos installations et, lorsque la loi locale le permet, dans tous les lieux de la société tels que les parkings d'entreprise.

Nous n'autorisons personne de posséder ou de travailler sous l'influence de drogues illégales ou d'alcool. L'abus de substances met en danger la sécurité de nos employés et crée une variété de problèmes sur le lieu de travail, y compris la possibilité d'une augmentation des blessures, de l'absentéisme, d'une baisse du moral et de la productivité et d'une baisse de la qualité de nos produits.

Nous signalons toutes les préoccupations en matière de santé et de sécurité à notre responsable, au responsable de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement (HSE) ou au partenaire commercial RH.

## Assurer la sécurité sur notre lieu de travail signifie que nous :

- Connaissions et respectons nos politiques et procédures en matière de santé et de sécurité.
- Savons reconnaître les risques potentiels sur le lieu de travail et signalons tout problème de sécurité.
- Veillons à ce que les membres de notre équipe soient correctement formés pour effectuer leur travail en toute sécurité.
- Offrons des retours aux collègues s'ils ne travaillent pas en toute sécurité et que nous acceptons les retours lorsqu'ils nous sont proposés par d'autres.
- Trouvons de manière proactive des moyens de rendre notre lieu de travail plus sûr.
- Signalons rapidement toutes les blessures, dangers, accidents, menaces et quasi-accidents à la direction locale afin qu'ils puissent être étudiés, traités et évités à l'avenir.
- Prenons la parole si nous sommes témoins d'actions violentes, de menaces ou de comportements suspects.
- Ne possédons pas ou ne travaillons pas sous l'influence de drogues illicites ou d'alcool, et nous nous conformons aux demandes de dépistage de drogues et d'alcool, si nécessaire ou demandé.
- Prévenons notre responsable et prenons les précautions nécessaires si nous prenons des médicaments susceptibles de nuire à notre capacité à travailler en toute sécurité.
- Contactons le Programme d'aide aux employés si la toxicomanie peut affecter notre rendement au travail ou celui d'autrui.

## Ressources clés

- [Politique et principes relatifs à l'hygiène, la sécurité et l'environnement](#)
- [Déclaration sur la santé et la sécurité](#)
- [Déclaration sur l'environnement](#)



**Q** Fiona surprend un collègue en train de menacer un autre employé, qui a peur de signaler l'incident. Que devrait faire Fiona ?

**R** Fiona doit immédiatement signaler l'incident à son responsable, à son responsable HSE ou à son partenaire commercial RH. Arconic ne tolérera ni actes ni menaces de violence. Nous avons tous la responsabilité d'agir lorsque nous sommes conscients d'une menace ou d'un risque pour l'un d'entre nous.

**Q** Reagan remarque que Finn, l'un de ses collègues, ne suit pas toujours les procédures de sécurité avant de commencer son quart de travail. Quand elle le mentionne à Finn, il répond qu'il fait les choses de cette façon depuis des années et qu'il sait ce qu'il fait. Reagan reste préoccupée par la sécurité de Finn et la sécurité de ses autres collègues. Que devrait faire Reagan ?

**R** Reagan a raison de s'inquiéter pour la sécurité de ses collègues et il est de sa responsabilité de signaler la violation des procédures de sécurité. En ne suivant pas la procédure requise, Finn risque potentiellement de se blesser ou de blesser les autres.

## Promouvoir notre engagement envers l'environnement et le développement durable

Nous reconnaissons que le changement climatique et d'autres questions environnementales, comme la qualité de l'eau et la gestion des déchets, ont des répercussions sur la santé et les autres droits humains. Nous nous engageons à une gestion responsable et au développement durable dans l'ensemble de notre entreprise. Nous reconnaissons notre responsabilité de créer de la valeur économique et sociale, tout en collaborant avec nos partenaires, pour minimiser notre impact environnemental et préserver les ressources naturelles pour les générations futures.

### Faire progresser notre engagement en faveur de l'environnement et du développement durable signifie que nous :

- Respectons toutes les lois environnementales applicables, ainsi que nos politiques et procédures, qui peuvent être plus strictes.
- Répondons de manière honnête et responsable aux questions et préoccupations concernant nos actions environnementales et l'impact de nos opérations sur l'environnement.
- Réagissons aux déversements, fuites ou rejets accidentels pour minimiser leur impact sur l'environnement et les communautés dans lesquelles nous opérons et que nous les signalons aux ressources de l'usine appropriées et aux autorités gouvernementales si nécessaire.
- Minimisons de manière proactive notre impact environnemental, notamment en réduisant notre consommation d'eau, d'énergie et de matières premières ainsi que nos déchets, émissions et rejets.
- Collaborons avec les clients, fournisseurs, leaders des communautés et d'autres partenaires qui partagent nos normes pour des processus de production plus durables.
- Prenons la parole si nous voyons des opportunités d'améliorer notre performance environnementale.

### Ressources clés

- [Vision, mission, valeurs, politique et principes de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement](#)
- [Déclaration sur l'environnement](#)
- [Politique sur les droits humains](#)

**Q** André travaille dans une usine. Un jour, il assiste à un petit déversement à l'usine et se rend compte que l'équipe de travail n'a pas remarqué le déversement. Que devrait faire André ?

**R** Un déversement pourrait constituer une menace sérieuse non seulement pour notre propre lieu de travail, mais aussi pour l'environnement local et la communauté, et une équipe de travail occupée peut ne pas remarquer un déversement tout de suite. André doit immédiatement signaler le déversement à son superviseur et à l'équipe HSE de l'usine pour s'assurer qu'il est rapidement et correctement traité.



## Respecter et protéger les droits humains

Nous croyons que le respect, la protection et la promotion des droits humains fondamentaux sont conformes à nos valeurs. Nous nous efforçons de respecter et promouvoir les droits humains dans nos relations avec nos employés, fournisseurs, clients et parties prenantes, conformément aux principes directeurs des Nations Unies sur les affaires et les droits humains. Nous sommes guidés par les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les pactes connexes, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail et les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. Tous les membres de notre chaîne d'approvisionnement sont censés exploiter leurs activités de manière responsable et éthique, comme indiqué dans les Normes fournisseurs d'Arconic, qui incluent le respect des droits humains.

### Respecter et protéger les droits humains signifie que nous :

- Interdisons l'utilisation de toutes les formes de traite des êtres humains, de travail forcé, entravé, sous contrat forcé ou obligatoire, ou de tout travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement et nos activités commerciales.
- Nous faisons les champions de la diversité et de l'inclusion et maintenons un milieu de travail sûr, respectueux et favorisant l'inclusion, et nous ne tolérons aucun harcèlement ni discrimination sous quelque forme que ce soit.
- Estimons la vie humaine par-dessus tout et nous nous engageons à opérer dans le monde entier de manière sûre et responsable.
- Respectons le droit de toutes les communautés à avoir un environnement sain.
- Offrons des salaires décents et rémunérons les employés de manière compétitive par rapport aux normes de l'industrie et locales, conformément aux lois applicables et aux conventions collectives.
- Nous respectons la liberté des employés d'Arconic de rejoindre ou non, des syndicats ou d'autres associations ou organisations légalement autorisées, sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

- Respectons les droits à la confidentialité de nos employés.
- Nous impliquons auprès de nos communautés et respectons les cultures, les coutumes et les valeurs des personnes qui composent les communautés où nous opérons.
- Nous approvisionnons de manière responsable en matières premières, conformément à toutes les lois applicables.

Les droits humains, la traite des personnes et l'esclavage sont des problèmes mondiaux. Nos processus protègent contre toute relation involontaire avec des tiers qui violent nos valeurs. Si nous soupçonnons des violations des droits humains dans le cadre de nos opérations ou de nos relations avec nos fournisseurs ou partenaires commerciaux, nous devons prendre la parole et le signaler.

### Ressources clés

- [Politique sur les droits humains](#)
- [Politique sur les minéraux de conflit](#)
- [Normes pour les fournisseurs d'Arconic](#)

Q

Gabriela voit un article de presse sur un fournisseur qu'Arconic pourrait envisager pour un projet à venir. L'article indique que ce fournisseur potentiel est connu pour obliger ses employés à travailler dans des conditions de travail dangereuses. Gabriela n'est pas impliquée dans la décision d'approvisionnement. Gabriela devrait-elle dire quelque chose ?

R

Oui. La sélection d'un fournisseur susceptible de commettre des violations des droits humains est contraire à nos valeurs et pourrait mettre notre entreprise en danger. Gabriela devrait dire à son responsable ce qu'elle sait du fournisseur pour aider Arconic à prendre une décision éclairée.





## Contribuer à nos communautés

Nous sommes des partenaires actifs dans nos communautés en mettant bénévolement nos ressources et nos talents au service des endroits où nous travaillons et vivons. Partout où nous opérons, notre objectif est d'avoir un impact positif important sur nos employés et les communautés dans lesquelles nous opérons.

En outre, nous nous associons à la Fondation Arconic pour remplir sa mission dans nos communautés en améliorant l'éducation grâce à des expériences d'apprentissage de renforcement des compétences, en promouvant la durabilité environnementale et en faisant progresser l'équité sociale.



**ARCONIC  
FOUNDATION**

### Contribuer à nos communautés signifie que nous :

- Soutenons des causes civiques et caritatives valables conformément à notre Procédure relative aux contributions caritatives.
- Évitions les conflits d'intérêts dans le cadre de notre implication communautaire.
- Obtenons l'approbation appropriée et suivons la Procédure relative aux contributions caritatives avant de faire don de fonds de la société ou de faire des contributions au nom de la société.
- Faisons des dons sans attendre d'avantage ni avec l'intention d'obtenir un avantage commercial.
- N'oublions pas d'obtenir une approbation préalable avant d'engager des fonds ou des actifs de la société lorsque nous nous engageons dans des activités caritatives personnelles.

- Encourageons, mais n'obligeons pas les employés ou autrui à contribuer ou à participer à des organismes de bienfaisance.
- Contactons notre ambassadeur local de la Fondation Arconic ou la Fondation Arconic elle-même pour recevoir conseil sur le soutien de projets axés sur la mission dans nos communautés.
- Contactons l'équipe juridique et de conformité pour recevoir des conseils sur les contributions caritatives d'Arconic.

### Ressources clés

- [Procédure relative aux contributions caritatives](#)



Alex reçoit une demande de don d'un représentant d'une association communautaire locale qui a des liens étroits avec Arconic. Alex sait que nous avons fait des dons à cette association par le passé. Alex peut-il répondre à cette demande au nom d'Arconic ou de la Fondation Arconic ?



Alex ne doit prendre aucun engagement ni donner aucune garantie de financement avant d'en avoir parlé à un représentant de la Fondation Arconic ou avec la direction du site.



## Participer de manière responsable au processus politique

Nous encourageons nos employés à s'impliquer activement dans les affaires civiles et politiques en tant que citoyens engagés et informés, ce qui peut avoir un impact positif dans nos vies et nos communautés. Cependant, nos activités politiques personnelles doivent rester séparées de notre société.

En tant qu'entreprise citoyenne, Arconic peut communiquer ses vues d'entreprise sur des questions publiques qui affectent notre entreprise ou soutenir financièrement des candidats politiques ou certaines causes caritatives. Cependant, la façon dont nous décidons de donner personnellement notre temps libre ou de soutenir financièrement toute activité civile ou politique est entièrement personnelle et volontaire et nous ne devrions jamais nous sentir obligés d'adopter personnellement un point de vue politique ou de soutenir des causes spécifiques.

Sauf autorisation à cet effet, nous devons éviter les activités qui pourraient être considérées comme du lobbying au nom de la société. Cela comprend la communication avec des représentants du gouvernement pour influencer les décisions politiques ou administratives. Si nous avons des questions, nous devons contacter l'équipe des affaires gouvernementales avant de nous engager dans de telles activités.

### Participer de manière responsable au processus politique signifie que nous :

- Ne contactons pas les représentants du gouvernement sur des questions législatives, réglementaires, politiques ou électorales affectant la société sans l'autorisation préalable de l'équipe des affaires gouvernementales.
- Déclarons clairement lorsque nous nous engageons dans la politique et que nous le faisons en tant que citoyens privés et que nos propres opinions et actions politiques ne représentent pas celles d'Arconic.
- Menons toutes les activités politiques personnelles durant nos temps de loisir, en dehors du travail et avec nos propres ressources et informations personnelles.
- Évitions de porter des vêtements ou accessoires Arconic ou d'autres produits à l'effigie de la société lorsque nous assistons à des événements politiques en tant que simple citoyen.

- Contactons notre responsable, l'équipe juridique et de conformité et l'équipe des affaires gouvernementales si nous prévoyons de nous présenter aux élections, afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts.
- N'exerçons jamais d'influence indue sur un organisme gouvernemental, un député ou tout autre législateur pour produire un résultat favorable à la société.
- Demandons l'approbation préalable du Directeur juridique et de l'équipe des affaires gouvernementales avant d'autoriser des individus à utiliser les locaux de la société à des fins politiques ou à d'autres fins (lorsque la loi le permet).
- Nous exprimons si un fournisseur, un client ou un autre partenaire nous oblige à contribuer de l'argent ou des efforts pour soutenir un parti politique ou un candidat.

### Ressources clés

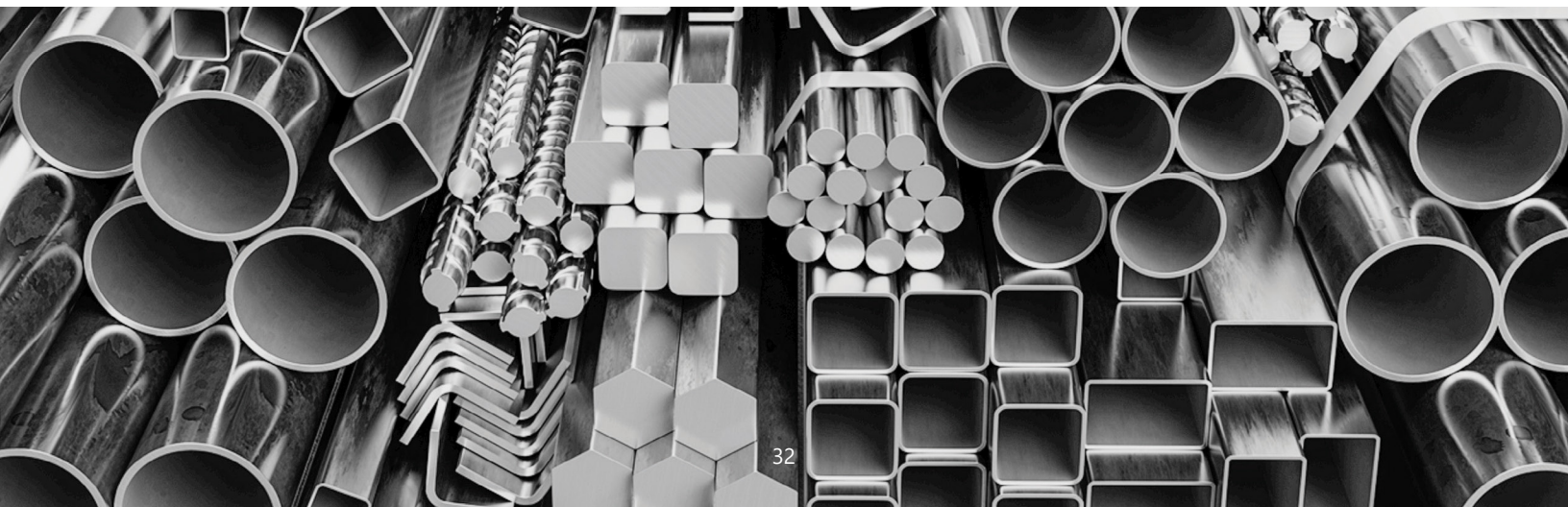
- [Politique des affaires gouvernementales et de l'activité politique](#)



Un groupe d'employés d'Arconic apprend qu'ils soutiennent tous le même candidat qui se présente à un poste politique. Ils veulent rester tard sur leur lieu de travail pour passer des appels téléphoniques à partir de leurs téléphones portables personnels et envoyer des courriels à partir de leurs comptes personnels pour soutenir leur candidat. Est-ce permis ?



Bien qu'Arconic encourage nos employés à être des citoyens engagés, nos activités politiques personnelles doivent rester distinctes de la société. Même si les employés font don de leur temps de loisir en dehors des heures normales de travail et qu'ils utilisent leurs téléphones et comptes de messagerie personnels, ils utilisent toujours les locaux de la société. Cela peut amener d'autres personnes à croire qu'Arconic soutient ou approuve le candidat en tant que société. Les employés devraient trouver un autre endroit pour mener leurs activités de bénévolat.



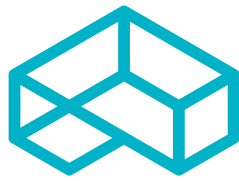


## RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ

Quelle que soit la manière dont nous choisissons de nous exprimer, nous jouons tous un rôle lorsque nous attirons l'attention de notre société sur les préoccupations afin que les problèmes puissent être résolus rapidement et complètement. Si les préoccupations ne sont pas traitées de manière adéquate après avoir été signalées au travers d'une certaine voie, nous les transmettons rapidement à une autre ressource ou via notre Ligne d'intégrité.

Ressource	Coordonnées	Portée
Responsables directs, responsables d'usine ou de service		Posez des questions, demandez des conseils ou exprimez vos préoccupations.
Communications d'entreprise	(412) 992-2500 <a href="mailto:mediainquiries@arconic.com">mediainquiries@arconic.com</a>	Demandes ou problèmes pour les services de presse, conférences externes.
Cyber-sécurité	(412) 992-2500 Questions d'ordre général: <a href="mailto:CorporateInformationSecurityDL@arconic.com">CorporateInformationSecurityDL@arconic.com</a> E-mails suspects: <a href="mailto:phish@arconic.com">phish@arconic.com</a>	Signalez les incidents de sécurité des informations et les éventuels e-mails d'hameçonnage.
Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE)	(412) 992-2500 <a href="mailto:EHSSustainabilityReportingHelp@arconic.com">EHSSustainabilityReportingHelp@arconic.com</a> Leaders HSE locaux ou d'entreprise	Questions d'hygiène, de sécurité et d'environnement
Finances et Audit interne	(412) 992-2500 Contrôleur de l'usine Contrôleur de l'unité commerciale Contrôleur de l'entreprise Directeur financier L'Audit interne	Posez des questions, demandez conseil ou exprimez des préoccupations concernant les politiques et pratiques comptables, les contrôles internes, les rapports financiers ou d'autres questions d'éthique.
Ressources humaines	(412) 992-2500 Partenaire commercial des ressources humaines <a href="#">HR Direct</a>	Questions liées à l'emploi et au travail, y compris le harcèlement et la toxicomanie.
Informatique	(412) 992-2500 <a href="#">Portail en libre-service</a> <a href="#">Bureau d'assistance mondiale</a>	Posez des questions, demandez conseil ou exprimez des préoccupations au sujet de l'informatique et des systèmes d'information.

Ressource	Coordonnées	Portée
Ligne Intégrité	<p><b>Numéros de téléphone nationaux de la Ligne d'intégrité Arconic :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Canada : 1 800 235 6302</li> <li>• Chine : 400 120 3062</li> <li>• France : 0 805 080339</li> <li>• Allemagne : 0800 1812396</li> <li>• Hongrie : 212111440</li> <li>• Pays-Bas : 0800 022 0441</li> <li>• Royaume-Uni : 0808 189 1053</li> <li>• États-Unis : 1800 461 9330</li> </ul> <p><a href="mailto:arconicethicsandcompliance@arconic.com">arconicethicsandcompliance@arconic.com</a></p> <p><a href="http://www.arconicethicsandcompliance.com">www.arconicethicsandcompliance.com</a></p>	Posez des questions, demandez conseil ou exprimez des préoccupations concernant tout problème, y compris notre Code, nos valeurs fondamentales, nos politiques ou tout autre problème d'éthique ou de conformité.
Service juridique et de conformité	<p>(412) 992-2500</p> <p>Arconic Corporation  À l'attention de : Directeur juridique  201 Isabella Street, Suite 400  Pittsburgh, Pennsylvanie 15212</p> <p><a href="mailto:legaldepartment@arconic.com">legaldepartment@arconic.com</a></p>	Interprétation des lois locales, questions concernant les cadeaux et divertissements, la prévention des pots-de-vin et de la corruption, la concurrence loyale, les lois antitrust, les interactions avec les clients, la gestion des dossiers, la propriété intellectuelle, les consultants, les agents ou toute autre question juridique, préoccupation d'ordre éthique ou de politique générale.
Bureau de confidentialité	<p>(412) 992-2500</p> <p>Champion de la confidentialité</p> <p><a href="mailto:privacy@arconic.com">privacy@arconic.com</a></p>	Posez des questions, demandez conseil ou exprimez vos préoccupations concernant les lois sur la protection de la vie privée.
Conformité commerciale	<p>(412) 992-2500</p> <p>Questions sur la conformité commerciale</p>	Posez des questions, demandez conseil ou exprimez vos préoccupations concernant les problèmes du commerce mondial.



**ARCONIC**

[www.arconicethicsandcompliance.com](http://www.arconicethicsandcompliance.com)